

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 204, NOVEMBRE 2017



La Fonction publique
sur la sellette

Un automne social

Évaluation :
pour la réussite de tous

- Ah, cool! J'ai reçu l'argent de la poussette double que j'ai vendue.

- Un message de ta banque ?

- Non, de mon appli Nestor!
C'est devenu super facile de gérer mon argent. Grâce aux notifications, je sais toujours où j'en suis.



NESTOR PAR MAIF

L'application pour gérer son argent et ses comptes.

À télécharger sur Apple Store et Google Play (saisissez « Nestor budget »).

Également disponible sur www.nestor-par-maif.fr

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant



17
Évaluation :
pour la réussite de tous



4
Harcèlement
Mauvais genre...



5
Luttes
Un automne social



10
Salaires
Un rendez-vous
pour rien



14
Apprentissage
Vers un nouveau plan
de relance



15
Cour des comptes
L'éducation n'a pas
de prix



24
Numérique
Les GAFAM à l'assaut
de l'école ?



28
Le cirque,
éternel indiscipliné



30
Rencontre avec
David Lescot

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Grégory Bekhtari,
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart ADL Partner
aux abonnés

ÉDITO

L'avenir est à portée de main

Après le rendez-vous salarial manqué dans la Fonction publique, commence la séquence « Action publique 2022 ». Cycle de forums et consultations des agent-es et des usagers organisé par le gouvernement pour tout à la fois parler de la qualité des services publics et du travail des agents mais dans l'idée d'accompagner « rapidement la baisse des dépenses publiques »... L'intervention de la FSU est indispensable pour ne pas laisser justifier à travers ces débats, une possible réduction des missions et du périmètre de la Fonction publique.

Faisons de ces temps, des moments d'expression des agent-es sur les nécessaires évolutions de la Fonction publique pour bien répondre aux besoins de la population et contribuer au développement du pays. Pour dire aussi que cela n'est possible que si les agent-es peuvent jouer tout leur rôle.

Ce débat sur l'avenir de la Fonction publique est un enjeu de société.

Il nécessite de rassembler largement pour peser. Pas facile alors que le monde syndical est déchiré. Pourtant, nous avons prouvé dans la Fonction publique que l'unité est possible. Tout en assumant nos divergences.

Si très vite n'émergent pas des alternatives aux politiques libérales, des débats d'idées à la place des divisions stériles... les reculs vont être lourds de conséquence. L'avenir est à portée de main, nous y mettons toutes nos forces!



Bernadette Groison

Kurdistan d'Irak : du référendum à l'échec politique

Le peuple kurde se répartit entre 4 états : Irak, Turquie, Syrie et Iran. En Irak, un Gouvernement Régional Kurde (GRK) est dirigé par le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) et présidé par Massoud Barzani. Le 25 septembre, ce dernier a organisé un référendum sur l'indépendance du Kurdistan d'Irak. Une large participation et une majorité écrasante pour le « oui » à l'indépendance se sont dégagées. Toutefois, la déclaration d'indépendance a suscité l'hostilité des puissances occidentales et régionales. Le gouvernement central irakien a lancé une offensive militaire contre le GRK qui s'est avéré divisé et incapable de défendre la province disputée de Kirkouk, riche en pétrole. La perte de Kirkouk a été un désastre pour le GRK, entraînant la démission de Barzani. L'hostilité des différentes puissances et les choix problématiques du groupe dirigeant lié à Barzani sont synonymes d'une grande incertitude pour l'avenir du peuple kurde.

Harcèlement Mauvais genre...

Plus de la moitié des femmes déclarent avoir eu à subir au cours de leur vie du harcèlement voire des agressions sexuelles : remarques, gestes déplacés, impression dégradante d'être réduites à l'état de « chose », d'objet sexuel. Cette forme de harcèlement n'a rien à voir avec de la drague : « La différence entre drague et harcèlement, c'est tout simplement le consentement. Et pour s'assurer du consentement d'une personne, il suffit de lui poser la question, et de respecter sa réponse si elle est négative. La drague, c'est un jeu qui se pratique à deux. Le harcèlement, lui, s'impose d'une personne sur une autre », détaille le site « Paye ta shnek », qui recense des centaines de témoignages de harcèlement « ordinaire ». L'affaire du producteur hollywoodien accusé de harcèlement sexuel, agressions sexuelles et viols, le hashtag controversé sur Twitter #balancetonporc ont mis sur la



25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes.

place publique des paroles de femmes qui ont décidé de sortir du silence entourant les agressions sexistes dont elles sont victimes. Cette libération de la parole ne peut suffire et doit se traduire par des dépôts de plainte et par la condamnation des auteurs : les agressions sexuelles sont des délits passibles de 10 ans de réclusion et les viols des crimes passibles de 20 ans de réclusion.

À l'inverse, il ne s'agit pas de diaboliser des hommes qui seraient systématiquement et a priori de agresseurs ou de faire des femmes des victimes. L'éducation à l'égalité filles garçons est plus que jamais nécessaire pour faire évoluer ensemble les mentalités et pour instaurer enfin une culture émancipatrice du respect et de l'égalité de toutes et de tous. La FSU participera le 25 novembre à la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. ♦

Sandrine Charrier

Urgences : réaction aux annonces de la ministre

C'EST L'ACTU

Quelle est votre réaction suite aux propositions de la ministre ?

Les urgences sont le miroir grossissant des problèmes de santé. Si les usagers viennent aux urgences c'est parce que nous manquons de médecins. Et que les médecins de quartier ne disposent pas du plateau technique permettant les examens complémentaires (prises de sang, radios...).

Pour réduire les dépenses de santé la ministre propose de fermer les lits « qui ne servent à rien ». Qu'en pensez-vous ?

La ministre veut récupérer 3 milliards en fermant des lits et en imposant l'ambulatoire. La chirurgie ambulatoire concerne environ 5 patients sur 10 en France. L'objectif est de passer à 7 patients sur 10 d'ici 2022. Mais les lits « récupérés » ainsi doivent être transformés en lits de médecine afin justement d'y accueillir les patients des urgences devant être surveillés et non pas supprimés. Ce qu'elle ne dit pas c'est qu'elle « encourage »

la construction d'hôtels hospitaliers pour les patients qui devront y passer la nuit suite à leur intervention et qui seront pris en charge en fonction de leur couverture mutualiste.

Quelles solutions proposez-vous ?

Nous demandons un moratoire à toute fermeture de lits et hôpitaux. Nous proposons de supprimer le numerus clausus (25 % des nouveaux médecins ont obtenu leur diplôme à l'étranger), de revoir la sélection des étudiants et d'introduire les sciences humaines dans la formation. Nous militons pour la création de centres de santé publics avec des médecins salariés et des plateaux techniques. Enfin, la suppression de la taxe sur les salaires, impôt injuste prélevé sur le budget des hôpitaux, permettrait de récupérer 4 milliards d'euros et de créer 80 000 emplois.



Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) et urgentiste au Samu de Bobigny.



Luttes

Un automne social

Les attaques contre les conquêtes sociales et les cadeaux fiscaux accordés aux plus riches ne restent pas sans réponses.

En effet, les résistances s'organisent sur plusieurs fronts, dans la durée et parfois dans l'unité.

La CGT, face au dumping social exigé par le patronat et les milieux financiers, poursuit la lutte contre les ordonnances Travail. Le 16 novembre, la FSU sera dans la rue à ses côtés, avec FO et Solidaires.

Le projet ministériel visant à

instaurer une sélection déguisée à l'entrée de l'Université, quand notre pays a tant besoin de citoyennes et citoyens éduqués et toujours plus qualifiés, a conduit l'UNEF et l'UNL à se joindre à cette journée.

Parallèlement, et dans une unité aussi totale qu'historique, incluant FSU, CGT, Solidaires, CFTD, UNSA, CFTC, CGC, FO et FASP, l'intersyndicale Fonction publique s'inscrit dans une action de longue durée après le premier succès du 10 octobre,

pour les salaires, les carrières et plus globalement les missions de service public, que la réduction des moyens va fragiliser.

Face à la surdité ministérielle, notamment sur l'absence de compensation de la hausse de la CSG pour les actifs et les retraités, sur le recul dans le temps des mesures PPCR, ou sur le maintien du gel du point d'indice, l'intersyndicale a boycotté la séance du Conseil supérieur de la Fonction publique du 6 novembre. Au conseil commun du 8 novembre, toutes les organisations ont voté contre les textes CSG et PPCR proposés par le gouvernement. L'intersyndical se réunit à nouveau fin novembre. La FSU y portera la proposition d'une nouvelle journée d'action de la Fonction publique. Elle continuera de soutenir les luttes pour le renforcement du droit du Travail et pour une démocratisation approfondie de l'enseignement supérieur. ♦

Matthieu Leiritz

Budget : la colère des maires ruraux

Fermeture des services publics à Évreux, décision de 39 maires de la Creuse de retourner symboliquement le portrait d'Emmanuel Macron: les maires, et aussi les élus régionaux, sont en colère et le font savoir!

Les raisons: absence d'information de Bercy sur la compensation de la taxe d'habitation, baisse annoncée du nombre de conseillers municipaux, suppression de 120 000 contrats aidés employés dans les écoles, pour la sécurité, l'aide à domicile, l'animation, les services de restauration, les hôpitaux ou les associations culturelles et sportives. Sans compter la réduction des APL qui met en danger les bailleurs sociaux. Et cerise sur le gâteau, trois jours après la Conférence des territoires, annonce brutale de la suppression de 305 millions d'euros de crédit. Ces mesures ont provoqué l'ire des maires, ruraux notamment. Même son de cloche du côté des présidents de régions qui ont suspendu tout dialogue avec l'État pour protester contre une coupe de 450 millions d'euros de leurs crédits dans le budget 2018. Une décision « en rupture totale avec les engagements de l'État et la volonté du législateur », selon l'ARF (Association des régions de France). Le gel des crédits pour 2017 et la baisse du nombre de contrats aidés ont aussi contribué à cette impasse. Emmanuel Macron, invité en novembre au Congrès de l'AMF (Association des maires de France), va avoir besoin d'un peu d'ambroisie.

Erratum

L'article consacré à la présentation de la FSU, dans le précédent Pour, comportait une formulation maladroite: le SNUAS - FP et le SNPES - PJJ ont bien fait partie des membres fondateurs de la FSU, en 1994. Toutes nos excuses pour cette regrettable erreur.

9 millions de pauvres en France

A l'occasion de la « journée mondiale du refus de la misère », célébrée chaque 17 octobre à l'initiative d'ATD quart monde, Emmanuel Macron a annoncé une concertation pour dessiner une "stratégie de prévention". En France, neuf millions de personnes sont en situation de pauvreté et de plus en plus de jeunes et d'enfants. Pour Agnès Buzyn, ministre de la Solidarité et de la Santé et pilote de ce chantier, il s'agit de travailler à une politique de prévention qui consiste à investir socialement dans la jeunesse en lien avec les ministères du Travail, de l'Éducation et de l'Égalité femmes-hommes. Claire Hédon, présidente d'ATD quart monde souligne que la principale inquiétude concerne les moyens budgétaires. Et le gouvernement ne veut pas les mettre.



Hélène Leclerc, secrétaire de la Ligue des droits de l'homme de Moselle.

Pourquoi y a-t-il autant de demandeurs d'asile à Metz ?

Du fait du regroupement des services administratifs, Metz est devenu le lieu unique de dépôt des demandes d'asile pour tout le nord - est (hormis Strasbourg).

C'est donc à Metz que se retrouvent toutes les familles demandeuses d'asile, originaires essentiellement des Balkans

Qui sont les responsables de cette situation humaine - ment inacceptable ?

L'accueil des demandeurs d'asile relève de l'État qui a obligation de loger durant la période d'instruction de la demande d'asile.

Toutefois, la durée d'étude des dossiers pouvant s'étendre sur plusieurs années, la préfecture loge actuellement en Moselle 4 900 personnes. Les possibilités d'accueil étant saturées, les nouveaux arrivés (600 actuellement) sont regroupés sur un terrain en bordure de ville.

Quelles associations travaillent ensemble ? Quelles sont les solutions possibles ?

Des associations du réseau de solidarité, comme Médecins du Monde, le Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile en Moselle (CASAM), la Ligue des Droits de l'Homme, le secours catholique et la banque alimentaire, apportent une aide matérielle, logistique et humaine. Elles sont épaulées par des collectifs citoyens. La LDH avec le soutien de la FSU a fait pression auprès de la mairie de Metz et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale pour que les enfants soient scolarisés. Le problème reste entier pour les jeunes de 11 à 16 ans qui ne parlent pas français et n'ont pas de dossier scolaire. Le CASM organise pour eux des cours d'apprentissage de la langue.



Camp de Metz

Scolariser tous les enfants de migrants

4 000 à 600 migrants s'entassent à Metz dans des tentes sur un terrain jouxtant une usine d'incinération. Au sein d'un réseau de solidarité, la FSU se bat pour la scolarisation de tous les enfants.

La situation des enfants migrants occupant le camp de Metz est préoccupante.

170 enfants de 3 à 16 ans y sont recensés. Certains ne sont toujours pas scolarisés. La LDH, le SNUipp57 et la FSU, agissent dans le cadre du réseau de solidarité des associations messines pour permettre la scolarisation de tous les enfants du camp.

En octobre 2016, le réseau était intervenu fermement auprès du préfet pour que la scolarisation soit mise en place alors tout était prévu pour accueillir les élèves. Cela a été fait mais il a fallu recommencer lorsque le camp s'est reformé. De son côté le SNUipp-FSU intervient régulièrement dans les instances afin que ces enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions sans que cela ne génère une dégradation des conditions de travail des équipes.

Il a obtenu des enseignants remplaçants affectés dans les écoles.

Il demande à l'inspection académique de veiller à ne pas mettre en difficulté les équipes et à prévenir tous risques psycho sociaux ou de mal-être en mettant en place une formation auprès des personnels et des remplaçants volontaires pour le dispositif de soutien. Quelques temps de formation ont pu se mettre en place.

La scolarisation est actuellement possible dans les écoles proches du camp pour les enfants d'âge élémentaire. Ce n'est pas le cas pour les en-

fants d'âge maternel, et pour les jeunes de 11 à 16 ans n'ayant jamais fréquenté un collège en France.

Depuis des années, L'État et le conseil départemental ne prennent pas les mesures adaptées pour accueillir en dignité et en droit toutes ces familles. Les associations font au mieux pour répondre aux besoins élémentaires. Quant à l'accès à l'école, l'engagement des associations qui travaillent avec les services de l'État a permis de scolariser une partie des enfants. Le réseau poursuit son action pour améliorer la situation. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Chômeurs : manif le 2 décembre

Depuis l'obtention en 1997 d'une prime de fin d'année par le mouvement des chômeurs, une manifestation est organisée tous les 2 décembre pour faire entendre leur voix. Aujourd'hui, de nombreuses mesures prises par le président Macron visent les plus pauvres et les plus précaires au bénéfice des riches et des grands patrons, alors que moins de 45 % des chômeurs sont indemnisés. L'appel rédigé par ACI, APEIS, CGT chômeurs et MNCP et rejoint par le SNUTEFI-FSU revendique notamment l'indemnisation des chômeurs et des précaires avec le SMIC comme référence, l'arrêt des contrôles et des sanctions contre eux et une véritable politique de formation professionnelle choisie. Rendez-vous Place Stalingrad à Paris à 14 heures.

Écologie

Une politique en transition ?

Perturbateurs endocriniens, effets du CETA sur l'environnement, hydrocarbures, glyphosate, nucléaire. Le chemin est très long vers la transition écologique.

Cet été, premier dossier chaud pour le ministre, celui des perturbateurs endocriniens. La France s'était toujours exprimée contre la définition de la Commission européenne, fermement. Elle a pourtant voté pour un texte laissant la possibilité d'exclure notamment le glyphosate de la liste des pesticides perturbateurs endocriniens.

Début septembre, autre incohérence. Le CETA, traité de li-

bre-échange entre l'Union européenne et le Canada, est entré en application provisoire avec des conséquences désastreuses soulignées par une commission d'experts. Le CETA met en cause la lutte contre le dérèglement climatique, l'emploi et la protection de la santé des citoyens notamment. « *Un certain nombre de directives tant sur les plans agricole que sanitaire – pourraient – éventuellement nous protéger des effets pervers* » a déclaré Nicolas Hulot à la commission européenne.

Le CETA porte aussi une contradiction en ce qu'il permet

l'importation de pétrole canadien. Pourtant, la « loi Hulot » actant la fin de l'exploitation de pétrole et de gaz en France à l'horizon 2040 a été adoptée par les députés le 10 octobre. À cette occasion, le ministre a déclaré: « *la France donne l'exemple* ». Cocorico à relativiser, la production française en pétrole représentant seulement 1 % de la consommation nationale et des dérogations permettant aux industriels de poursuivre l'exploitation s'ils ne sont pas rentrés dans leurs frais.

Sur la question du glyphosate, après avoir proposé de renouveler son autorisation pour

une durée de cinq à sept ans, la Commission européenne a reporté le vote sous la pression de pays dont la France. Nicolas Hulot a reçu le soutien de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, qui a dénoncé la nocivité de cet herbicide.

Le recul sur la baisse du nucléaire à 50 % de la production électrique ajoute aux interrogations.

Des chantiers ouverts, déjà quelques arbitrages. Réussir la transition écologique nécessite de réels moyens et capacités d'action. Et sans doute une mobilisation citoyenne. ♦

Pierre Garnier

alimentarium academy

Buon appetito !

En une année, les pizzas préparées dans le monde entier pourraient recouvrir complètement le lac Léman.



C'est bon d'apprendre, de partager... de s'amuser.

academy.alimentarium.org

PLFSS 2018

Austérité confirmée

Le premier projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) du gouvernement est placé sous le sceau de la réduction des déficits des comptes sociaux au lieu de chercher à satisfaire les besoins de la population.

En dehors de quelques rares mesures bienvenues (augmentation du minimum vieillesse), ce projet de budget tourne le dos aux principes fondateurs de la sécurité sociale et met en danger l'avenir de notre système de protection sociale.

Le glissement de cotisations salariales vers la CSG relève d'une logique de fiscalisation du financement de la sécurité sociale alors que de nouvelles exonérations ou de nouveaux allègements de cotisations patronales sont programmées pour 2019, ce qui ne peut à terme que fragiliser les ressources affectées à la Sécurité sociale.

La suppression des cotisations



salariales (maladie et chômage) en contrepartie d'une augmentation de la CSG de 1,7 point, présentée par Emmanuel Macron lors de sa campagne comme une mesure de soutien du pouvoir d'achat des actifs, n'interviendra qu'en octobre 2018 pour les salariés du privé alors que la CSG augmentera en une seule fois dès janvier. Les retraités dont la pension dépasse 1394 € par mois se-

ront fortement pénalisés par l'augmentation de leur CSG. Ils subiront, comme tous les autres retraités, une autre dégradation de leur pouvoir d'achat à travers le gel des pensions en 2018 et le report de la revalorisation au 1^{er} janvier 2019.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est très en deçà de l'augmentation tendancielle des dépenses (+ 4,5 %). Ces nouvelles économies dans la santé (- 4,2 milliards d'euros) interviennent alors que notre système de soins est dégradé, que les besoins augmentent et que les inégalités se creusent dans l'accès aux soins.

L'augmentation de 2 € du forfait journalier hospitalier pénalisera l'ensemble des assurés sociaux qui verront augmenter leur cotisation de complémentaire santé ou leur reste à charge. ♦

Matthieu Leiritz

HLM: le bras de fer

Qui sortira vainqueur ?

Le gouvernement veut forcer les offices HLM à baisser leurs loyers de 60 euros mensuels, pour compenser la baisse du même montant prévu en 2008 sur les APL perçues par les locataires les plus pauvres.

Les offices HLM verront ainsi leurs fonds diminuer, ce qui menace les opérations de rénovation, de construction ou de réhabilitation thermique, pourtant indispensables pour améliorer le cadre de vie de tant de familles modestes et alors qu'il y a tant de maux logés dans notre pays.

Seul bougé du gouvernement suite à la mobilisation des bailleurs sociaux, un lissage sur trois ans de cette ponction serait envisagé.

Mais la situation semble actuellement bloquée.

Il est urgent de revenir sur la baisse injuste du montant des APL, qui affecte aussi leurs salariés.

PLF 2018

Au bonheur des riches

Le projet de budget de 2018 est guidé par l'objectif de la baisse du déficit public en dessous du seuil des 3 %, fixé par les traités européens.

Le gouvernement prévoit une baisse de 15 milliards des dépenses publiques ainsi qu'une baisse des prélèvements au bénéfice des plus riches et des entreprises. Le tout au nom de l'encouragement à l'investissement car, pour Emmanuel Macron et sa théorie du ruissellement, dit également

du « premier de cordée », une fiscalité trop lourde sur le capital dissuade les classes supérieures d'investir dans l'économie, ce qui nuit à l'activité et à l'emploi.

Si l'Éducation, la Culture, l'Écologie et surtout la Défense voient leurs budgets augmenter, le Logement, le Travail (avec des pertes d'emplois au Ministère, à Pôle Emploi, dans les missions locales, à l'AFPA...) et les Transports sont les grands perdants des arbitrages élyséens.

La FSU a alerté l'Assemblée Nationale sur les conséquences désastreuses d'un tel budget qui affectera négativement ceux de la sécurité sociale (5 milliards), des collectivités territoriales (3 milliards) et de l'État (7 milliards).

La suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et l'instauration d'une « flat tax », prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les reve-

nus du capital (intérêts, dividendes, plus values) représentent la moitié des allègements fiscaux, soit un manque à gagner de 4,5 milliards d'euros.

Pourtant « favoriser les plus fortunés ne produit pas une croissance plus inclusive mais augmente les inégalités » relève Pierre Madec de l'Observatoire français des conjonctures économiques, analyse partagée par ATTAC. ♦

M. L.

VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

MUTUELLE
RÉFÉRENCÉE
PAR
LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION
PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Distribuée par la Mage
MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus



réinventons / notre métier

> Retrouvez-nous sur ite.re/educnat

Taux d'encadrement en périscolaire

Le syndicat UNSA de l'éducation populaire avait saisi le Conseil d'État pour lui demander d'annuler le décret du 1^{er} août 2016 fixant le taux d'encadrement à un animateur pour quatorze mineurs dans l'accueil périscolaire dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PET). La Haute juridiction a rendu son jugement le 11 octobre. Elle a jugé que ce décret « avait été précédé de l'évaluation prévue et qu'il n'avait donc pas été pris au terme d'une procédure irrégulière ».

Pôle Emploi : préserver le service public de retour à l'emploi

Alors que les arbitrages budgétaires étaient en discussion concernant le projet de loi de finance 2018, la presse a révélé le 19 septembre que plusieurs milliers de postes seraient supprimés au sein de l'opérateur public pour réaliser 3 milliards d'économie d'ici 2022. La ministre du travail, interrogée par la suite, n'en a reconnu que 300 pour l'année à venir. Ce rétropédalage n'a pas convaincu le personnel et tout particulièrement le SNUTEFI, qui a décidé de réagir vivement et à chaud au moyen d'un rassemblement devant Bercy dès le lendemain, pour protester contre les destructions d'emplois de cadres d'abord et les menaces de réorganisation, voire d'externalisation et de privatisations qu'elles annoncent de tout ou partie des missions dévolues à Pôle emploi. L'intersyndicale, forte de sept syndicats — dont le SNUTEFI-FSU — pour la première fois depuis 2008, a mobilisé avec succès le 10 octobre, et appelle à continuer le 16 novembre et au-delà. Elle s'inquiète du risque de dénaturation des missions — de l'accompagnement des chômeurs au contrôle social — que pourrait causer une nouvelle réduction des effectifs et rappelle qu'avec 6 millions d'inscrits à Pôle Emploi, aucun des 55 000 agents n'est de trop.

Salaires

Un rendez-vous pour rien

Lors du rendez-vous salarial du 17 octobre, le Ministre de l'Action et des comptes publics a confirmé les attaques sur le pouvoir d'achat et les carrières des fonctionnaires.

Gerald Darmanin n'entend céder sur rien : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR », arrachées par la FSU au précédent gouvernement, ce qui constitue une rupture de la parole de l'État.

Seules l'intervention syndicale et la mobilisation des agents ont permis que l'augmentation de la CSG soit strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat. La prime dite « GIPA » est reconduite, maigre compensation pour les agents ayant subi



Aucune réponse n'a été donnée aux demandes portées par les personnels en grève et manifestants le 10 octobre.

une perte de pouvoir d'achat entre 2012 et 2016. Aucune réponse n'a été donnée aux autres demandes portées par les personnels en grève et manifestants le 10 octobre. Le Ministre renvoie aux mutuelles la responsabilité éventuelle d'une compensation du jour de carence, ce qui

entérinerait cette mesure injuste et reporterait le coût sur les cotisations.

La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse pour plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Pour la FSU, les fédérations de fonctionnaires devront se retrouver pour trouver les moyens, dans la suite du 10 octobre, d'obtenir une réorientation de cette politique. ♦

Mathieu Leiritz

Retraités

Poursuite de la mobilisation

La mobilisation sans précédent des retraités du 28 septembre a contraint la ministre de la santé et des solidarités à recevoir une délégation du « groupe des 9 ».

Mais le discours ministériel : « nous voulons une société plus juste » sonne faux face aux revendications concrètes des organisations qui rappellent leur exigence d'augmentation de leur pension face au gel annoncé de 2018 et à l'augmentation de 1,7 point de CSG pour 60 % des re-

traités. Certes, Madame Buzyn annonce les mesures indispensables sur le minimum vieillesse (+100 euros par mois en trois ans) mais rien sur la situation de l'ensemble des retraités qui ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 20 % en dix ans, rien sur le renoncement aux soins pour beaucoup d'entre eux face à leur coût trop élevé, rien sur le « reste à charge » insupportable pour la perte d'autonomie. L'annonce de 4 525 places supplémentaires

en EHPAD est dérisoire face aux besoins et aux conditions scandaleuses de vie en établissement. Aucune réponse sur la question de l'indexation des pensions, de la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale...

La retraite est un droit, a rappelé le groupe des 9 qui poursuit la mobilisation avec notamment l'interpellation des élus et des groupes parlementaires. ♦

Sandrine Charrier

Établissements

Gestionnaires en mauvaise position : un colloque pour faire l'état des lieux

Le SNASUB, le syndicat FSU « de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques », a organisé pour la première fois un colloque national le vendredi 13 octobre.

La question de la position des gestionnaires dans les établissements y a été largement débattue. Des témoignages ont permis de faire un état des lieux comme dans le Val-d'Oise où le conseil départemental a écrit aux gestionnaires qu'ils n'avaient aucune autorité sur les agents et dans le grand Est où la collectivité a décidé de récupérer certains logements de fonction.

Les gestionnaires des collèges et lycées occupent une position très difficile à tenir : ils sont adjoints du principal ou du proviseur et fonctionnaires d'État, supérieurs fonctionnels des personnels TOS qui sont, hiérarchiquement, placés sous l'autorité du département ou de la Région. Une cité scolaire comprend



Les gestionnaires des collèges et lycées ne sont pas suffisamment reconnus par les collectivités locales.

un collège et un lycée. Ils ont donc affaire au département et à la région. Les fonctionnaires peuvent se trouver alors en concurrence. Les élus et leurs services ne sont pas nécessairement en cohérence. Les collectivités s'adressent plus facilement aux chefs d'établissement et ne reconnaissent pas les gestionnaires comme des interlocuteurs. Le code de l'éducation devrait

s'imposer mais beaucoup de collectivités n'en sont pas convaincues. Elles invoquent la légitimité politique qu'a amenée la décentralisation et s'immiscent dans la gestion des établissements, plaçant les gestionnaires au cœur de l'affrontement de deux logiques. Ces derniers ont tenu lors de ce colloque à réaffirmer leur mission : « réunir les conditions de possibilité de l'acte d'enseignement et d'accueil des élèves ». ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Belle victoire électorale du SNE-FSU

Les élections des représentants aux Commissions Consultatives Paritaires des Personnels contractuels sous quasi-statut environnement ont eu lieu le 17 octobre 2017. Ces élections concernaient 800 personnes dans 14 établissements différents (les Parcs Nationaux, l'Établissement Public du Marais Poitevin, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Agence Française pour la Biodiversité et le Conservatoire du Littoral). Sur 8 sièges, le SNE-FSU en obtient 5 ! Avec ces 5 sièges, le SNE-FSU acquiert une majorité absolue sur une nouvelle instance dont les prérogatives portent sur les taux de promotions, la réévaluation du régime indemnitaire et surtout sur la transparence de gestion de ce quasi-statut ! Le SNE-FSU est le seul syndicat représentatif dans tous les établissements concernés par cette élection !

Forestier sapeur

Une profession insuffisamment reconnue

Le forestier sapeur travaille dans les collectivités territoriales ou au sein de l'office national des forêts. Il est chargé d'entretenir les espaces naturels et d'intervenir sur les feux de forêt en première intention avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Il assure aussi les travaux définitifs dans le cadre de la défense de la forêt contre les incendies (bûcheronnage...). Il

réalise l'entretien des points d'eau et de la signalétique. Depuis 1976 les forestiers sapeurs font un travail aussi remarquable qu'indispensable. Mais il arrive que leur professionnalité ne soit pas reconnue et que des problèmes de communication avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) surviennent. Suite à une altercation entre un

forestier sapeur et le directeur du SDIS 34 ayant entraîné la décision de ne plus faire intervenir les forestiers sapeurs sur les dépôts de feux, le SNUTER a déposé un préavis de grève illimitée. L'administration départementale ayant reconnu une erreur dans la chaîne de communication du poste de commandement et ayant assuré à la délégation reçue son

souhait de poursuivre la valorisation de l'action des forestiers dans le respect de la professionnalité de chacun, le préavis a été levé. Il s'agit pour le SNUTER-FSU et les personnels de rendre cohérentes et efficaces les interventions simultanées des forestiers sapeurs et des commandements des opérations de secours réussies. ♦

M-R-R-M

Jeunes en détresse

Le budget du ministère de la Justice prévoit la création de 20 postes en centres éducatifs fermés (CEF) durant le quinquennat. 600 professionnels seront recrutés. Le SNPES/PJJ/FSU et le syndicat de la magistrature dénoncent ces moyens supplémentaires dévolus à l'enfermement alors que l'insertion et les établissements de placement éducatif sont insuffisants. Les CEF, lieux de privation de liberté, sont régulièrement pointés du doigt par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté à cause de leurs dysfonctionnements. Plusieurs ont déjà été fermés. La FSU continue de demander la transformation de ces CEF en lieux de placement éducatif et la réorientation des moyens des CEF vers ces derniers.

Grand forum de l'action publique Pour quoi faire ?

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, lance une consultation sur le service public de novembre à janvier.

Destinée à prendre l'avis des agents, élargie aux usagers, elle devrait débuter en novembre et courir jusqu'en janvier prochain. Les avis seront recueillis sous forme dématérialisée et dans le cadre de forums régionaux. La consultation porterait à la fois sur les missions du service public et sur le ressenti des personnels, et côté usagers sur les attentes.

La véritable finalité de ce « Grand forum » est à interroger. En effet, parallèlement, le premier ministre lance deux autres initiatives. « Cinq chantiers transversaux de transformation » : simplification administrative, qualité de service, transformation numérique, ressources humaines,



La consultation sur le service public se déroule jusqu'à janvier prochain.

organisation territoriale, et modernisation de la gestion. Édouard Philippe initie surtout le plan « Action publique 2022 » et crée un comité chargé de réfléchir à des réformes, dont sont exclues les organisations syndicales. Il s'agira « d'ici la fin du premier trimestre 2018 », de proposer « des réformes structurelles et des économies significatives et

durables », écrit Édouard Philippe. Sur fond de diminution de 25 milliards d'euros de dépenses publiques notamment et de non-remplacement de 120 000 départs en retraite d'ici la fin du quinquennat, le gouvernement se dit prêt à la discussion dans le cadre du « Grand forum » mais semble avoir déjà tranché bon nombre de sujets. Il doit arrêter de faire semblant et préciser la méthode et le fond. ♦

Pierre Garnier

Sécurité

Retour de la police de proximité

Le 18 octobre, Emmanuel Macron a confirmé la mise en place d'une « police de sécurité du quotidien » (PSQ), l'une de ses principales promesses de campagne dans le domaine de la sécurité. Il s'agit de « retisser avec les associations, les élus locaux des formes d'actions renouvelées », après une année marquée par des actes de violences policières et d'attaques de membres des forces de l'ordre.

« La lutte contre le harcèlement » sera l'une des missions de la PSQ, qui pourra recourir à des procédures simplifiées

de verbalisation, notamment dans les transports.

Créée par le gouvernement Jospin, la « polprox » avait pour objectif principal un maintien de l'ordre basé sur la prévention, notamment dans les quartiers sensibles, où elle est chargée d'apaiser les tensions avec la population. En 2003, dans le quartier du Mirail, à Toulouse, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur lance aux policiers : « Vous n'êtes pas des travailleurs sociaux. Organiser un match de rugby pour les jeunes du quartier, c'est bien, mais ce

n'est pas la mission première de la police ».

Flavien Benazet, secrétaire général de la branche Police du SNUP-FSU, rattaché au SNUITAM-FSU, est favorable à la « polprox », mais à la double condition d'effectifs suffisants – les 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires risquent d'unique-ment pallier les départs en retraites – et d'une formation continue des personnels. Une « bonne polprox ne se fait pas en voiture mais à pied » et nécessite donc de bien gérer les rapports avec les habitants, notamment les jeunes des quartiers sensibles

qui ont tendance, comme d'ailleurs les policiers souvent juste sortis de l'École de police, à vouloir marquer leur territoire, d'où les nombreuses tensions liées aux contrôles d'identité. Flavien Benazet délivre ce message d'une police républicaine en rencontrant régulièrement associations et élus lors de réunions publiques en Seine-Saint-Denis.

La PSQ sera expérimentée dans une quinzaine de sites au début de 2018 : Lille, Lens, Roubaix, Toulouse ou encore Aulnay-sous-Bois. ♦

Mathieu Leiritz

Formation



Europe et service public

31 JAN
1^{ER} FEV

Ce stage, destiné aux militant.e.s de la FSU désireux-ses d'affiner leur réflexion syndicale sur l'UE, avec une dimension intersyndicale, traitera de cas concrets de politiques européennes révélatrices de l'état actuel de l'UE, pour déboucher sur nos revendications pour une autre Europe.



1er jour : Deux exemples de politiques européennes

- Europe et politiques publiques : quel impact des directives européennes sur les politiques publiques nationales ? Avec un camarade de l'EPSU (confédération syndicale des services publics) et témoignage de la Convergence (collectif national Poste)
- Europe et politique migratoire, avec SOS Méditerranée et/ou Cimade et Catherine Wihtol de Wendel

2ème jour : L'Union européenne : état des lieux et perspectives

- Table ronde sur l'état de l'UE : l'Union à un tournant, la montée des nationalismes, le Brexit, :Bernadette GROISON, Felipe Van KEIRSBILC, secrétaire général de la centrale syndicale belge CNE (Centrale nationale des employés) et animateur de l'Alter sommet, Philippe MARLIERE, Jean QUATREMER, une députée européenne (PS, Vert...)
- Quelle UE voulons-nous ? Table ronde : FSU (Bernadette GROISON), CGT, Solidaires, et Felipe pour présenter l'Alter sommet

Bourse du travail Paris
salle André Tollet
3 rue du Château d'Eau
métro République

Tous les ans, le centre de formation de la FSU organise une vingtaine de stages ouverts aux syndiqué-es de la FSU sur des thèmes divers et variés, en lien avec les dossiers traités par la Fédération. Pour s'inscrire à un stage, l'adhérent-e intéressé-e doit contacter sa section départementale FSU pour lui faire valider son inscription.

Pour plus d'informations sur le programme détaillé de tous les stages proposés et les modalités d'inscription, rendez-vous sur le site du centre de formation de la FSU.

<http://formation.fsu.fr>



Réforme de la formation professionnelle

L'individualisation de la formation sera au cœur de cette nouvelle réforme de l'ensemble du système de formation. La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation serait progressivement convertie en droits individuels pour les actifs qui pourront acheter directement de la formation auprès des opérateurs. Le rôle des OPCA (organisme paritaires collecteurs agréés, en charge du financement des formations) et la participation des partenaires sociaux dans la gouvernance seront considérablement réduits.

Estimant que la formation ne bénéficie pas nécessairement à celles et ceux qui en ont le plus besoin, le gouvernement prévoit de former un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi, ainsi qu'un million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés. Ce plan serait financé par 50 milliards d'euros sur le quinquennat, dont 15 milliards consacrés à l'acquisition de compétences pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'objectif serait une formation professionnelle plus juste en développant des droits d'autant plus élevés que les besoins de qualification sont importants. Ce sont donc les jeunes salariés ou non, pas ou peu qualifiés qui devraient en profiter.

Il est à craindre qu'au nom de l'employabilité des jeunes les plus fragiles, le gouvernement privilégie l'acquisition de quelques compétences (bloc de compétences professionnelles) au détriment de l'acquisition d'un diplôme nécessitant une formation plus longue et donc plus coûteuse. Un document d'orientation sera remis aux syndicats et au patronat mi-novembre, pour un éventuel accord fin janvier.



Apprentissage

Vers un nouveau plan de relance

Selon Muriel Pénicaud, le 12 septembre, « 7 % des jeunes sont en apprentissage en France », alors que « tous les pays européens qui ont vaincu le chômage de masse des jeunes sont des pays où l'apprentissage est fort », citant « la Suisse » et « l'Allemagne » qui « ont entre 15 et 20 % d'apprentis... »

Pourtant, les chiffres de l'insertion professionnelle dissimulent mal les données globales qui révèlent de meilleurs résultats pour la voie scolaire en termes de décrochage, de résultats aux examens, de poursuite d'études...

L'apprentissage se développe d'ailleurs essentiellement au niveau du supérieur : les entreprises exigent de plus en plus des apprentis déjà qualifiés. Aujourd'hui, 1 apprenti sur 2 est au moins diplômé du bac à la signature de son premier contrat.

L'obtention d'un diplôme professionnel est toujours plus « protectrice » vis-à-vis du chômage, or à l'entrée en formation, un élève a plus de chance d'obtenir un diplôme par la voie scolaire que par apprentissage : 66 % des élèves de Bac Pro entrants en formation par la voie scolaire ob-

tiennent leur diplôme contre 51 % des apprentis.

Le nombre total d'apprentis allemands, plus important qu'en France, est en baisse constante (-10 % depuis 1992). Le système écarte les filles, les jeunes d'origine étrangère, de plus en plus les plus jeunes (1^{er} contrat à 20 ans en moyenne) et les plus fragiles : la moitié des sortantes de la *Hauptschule* (prévue pour l'apprentissage, avec une faible ambition scolaire), n'ont pas de contrat un an plus tard faute de niveau suffisant.

Pour la FSU, promouvoir l'apprentissage contre la forma-

tion professionnelle sous statut scolaire relève d'un choix politique qui aggrave les inégalités. L'accès à un premier niveau de qualification pour tous les jeunes est une nécessité, comme l'élévation générale du niveau de qualification. L'État ne peut se désengager de cette mission pour les jeunes les plus en difficulté, très souvent des milieux populaires. Si l'égalité reste un objectif à atteindre, et la lutte contre le décrochage et le chômage des jeunes une priorité, l'État doit donner plus de moyens à la formation professionnelle sous statut scolaire. ♦

Matthieu Leiritz

Assurance chômage

Le gouvernement ouvrira fin novembre le dossier, extrêmement sensible, d'une réforme en profondeur de l'assurance chômage alors que l'accord signé par une partie des partenaires sociaux au printemps dernier a déjà modifié plusieurs règles applicables aux demandeurs d'emploi à compter du 1^{er} novembre.

Quelles nouvelles règles de calcul du montant des allocations chômage dans le cadre d'un système universel ouvert aux travailleurs indépendants et aux salariés démissionnaires ? Quelle durée maximale d'indemnisation pour les seniors ? Quel mode de financement, entre cotisations sociales et CSG/impôt ? Et donc quelle gouvernance : État ? Ou syndicats et patronat ? Après la refonte du Code du travail, les enjeux de cette nouvelle réforme sont considérables.

Le calendrier gouvernemental prévoit un projet de loi présenté en avril 2018, puis débattu jusque fin juillet.

Cour des comptes

L'Éducation n'a pas de prix

Quelques jours seulement après la présentation par le gouvernement d'un budget de l'éducation nationale très insuffisant actant le retour des suppressions d'emplois pour 2018, la cour des comptes a publié un rapport intitulé « Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire », en référence à son précédent rapport de mai 2013 insuffisamment pris en considération jusqu'ici selon elle.

La Cour des comptes a pour mission principale « de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens. Juridiction indépendante, elle se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre, conformément à l'article 47-2 de la Constitution ».

Son rapport s'offusque du décalage entre moyens alloués et résultats des élèves. Dans une logique purement comptable, il regrette la non-imp-



La cour des comptes a publié un rapport intitulé « Gérer les enseignants autrement : une réforme qui reste à faire ».

sition de l'annualisation du temps de service des personnels enseignants, propose le renforcement des prérogatives des chefs d'établissement (notamment en matière d'affectation), une polyvalence disciplinaire pour les professeurs enseignant en collège, une rémunération liée à la

« performance » fondée sur les résultats des élèves et préconise que toute mesure d'amélioration des carrières et des rémunérations soit liée à l'augmentation du temps de travail.

Ses recommandations s'inscrivent dans une optique libérale sans se soucier des conséquences sur les équipes des processus d'individualisation et de mise en concurrence. ♦

Grégory Bekhtari

ABP : la CNIL épingle le ministère

La présidente de la CNIL, sans en remettre en cause le principe, a mis en demeure le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de cesser de prendre des décisions concernant des personnes sur le seul fondement de l'algorithme Affectation Post Bac (APB) et de faire preuve de plus de transparence dans son utilisation.

Le ministère dispose de trois mois pour « cesser de prendre des décisions produisant des effets juridiques à l'égard des personnes sur le seul fondement d'un traitement automatisé » et pour « prévoir une intervention humaine permettant de tenir compte des observations des personnes », garantir « la transmission aux personnes des informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement APB ».

Plan étudiants

Le libre accès à l'université remis en cause

Lors de la conférence de presse tenue ce lundi 30 octobre par le Premier ministre et les ministres de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ont été annoncées plusieurs mesures constituant le « Plan étudiants » remettant en cause le libre accès à l'enseignement supérieur de toute une génération. Cela se traduira par un projet de loi soumis aux parlementaires en décembre.

Cette réforme propose un empilement de dispositifs pour encadrer l'orientation post-bac des futurs bacheliers

et étend la possibilité de la sélection sur dossier à l'ensemble de l'enseignement supérieur : les lycéens font des vœux, le conseil de classe doit donner son avis, les universités ont la possibilité de trier les dossiers selon un ordre de préférence et enfin les lycéens auront une réponse plus ou moins favorable en fonction de leur profil et des places disponibles.

Pour ceux dont le dossier semblerait trop fragile au regard des attendus de la formation

envisagée, l'inscription pourra être subordonnée à l'acceptation d'un parcours spécifique voire à une année de remise à niveau. En dernier ressort, le Recteur pourra proposer une formation « proche » de leurs vœux à des bacheliers sans affectation.

Les bacheliers technologiques et professionnels ainsi que tous ceux dont le dossier scolaire semble peu solide risquent de voir l'accès à l'enseignement supérieur se transformer en véritable par-

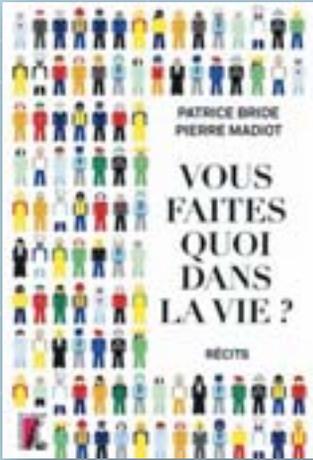
cours du combattant. Faute d'un budget suffisant, les mesures qui pourraient permettre d'améliorer la réussite des étudiants risquent fort de se réduire à des cours et des tests en ligne. Les mesures sociales, supposées améliorer la vie étudiante comme l'exonération du montant de la cotisation à la sécurité sociale, apparaissent bien modestes tant le financement de ce plan à hauteur du milliard d'euros sur 5 ans semble dérisoire. ♦

Sandrine Charrier

IR L'institut vous propose 2 livres

Nouveauté :

Vous faites quoi dans la vie ?



Raconter le travail, tel qu'il est vécu aujourd'hui, et comme vous ne l'avez jamais vu, c'est le pari de ce livre. On plonge dans le travail quotidien comme dans une aventure. Il n'est pas seulement question de métiers, mais bien de raconter notre société.

Des textes structurés en récits tour à tour tendus, romanesques, surprenants, spectaculaires, offrent une radiographie précieuse de notre société. D'un récit à l'autre, on découvre une infirmière, qui, le soir des attentats parisiens, tandis qu'une de ses patientes est en train de mourir, doit assister une femme enceinte en train d'accoucher dans sa voiture; une avocate qui hésite à demander la libération conditionnelle de son client, sachant que, si elle l'obtient, il se suicidera... des liens se tissent. D'un récit à l'autre, le lecteur se laisse surprendre, enchanter, déranger, parfois, sans jamais rester indifférent. Ils sont marin, enseignante, ramasseuse de pommes, pilote d'avion, ingénieure, journaliste, femme de ménage, imprimeur... Ils travaillent pour nous, mais que savons-nous de ce qu'ils font ?

174 pages – 16 €

À paraître :

Le soutien scolaire : un marché ?

Le soutien scolaire marchand concerne une part tout à fait significative des élèves puisqu'environ 15 % des lycéens en bénéficient. Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités sociales. Ainsi ce soutien scolaire est-il révélateur du poids du capital économique dans la reproduction des inégalités scolaires.

L'ouvrage se propose de saisir l'offre, sa diversité et ses stratégies mais aussi le rôle de l'État dans la structuration du marché. Il montre comment le soutien scolaire se construit un marché de l'angoisse et participe de l'exacerbation de la compétition scolaire.

Ce livre est le résultat des travaux de recherches conduits par Erwan Lehoux, jeune chercheur à l'Institut de la FSU en 2015-2016. 110 pages – 8 €

 **Bon de commande - Frais de port offerts jusqu'au 30/12/2017**

Nom ou Organisation

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel



Livre	Quantité	Prix	Total
Le marché du soutien scolaire	8 €
Vous faites quoi dans la vie ?	16 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Évaluation : pour la réussite de tous



Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodriguez-Martins.

© MESA/AMA

L'évaluation est omniprésente dans le système éducatif. Le service public d'éducation doit « rendre des comptes » aux familles et à la société tout entière sur les résultats des élèves comme sur le fonctionnement de l'école. La difficulté première tient à l'absence de clarification des différents objectifs des évaluations : des acquis des élèves, des établissements, des personnels, du système...

L'évaluation est au cœur du métier enseignant, c'est un acte professionnel délicat, et c'est un de ceux parmi les plus visibles et les plus sensibles pour les élèves et leurs parents.

Or, ces dernières années, les enseignants ont été désorientés par la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation dont les objectifs étaient loin d'être explicites et l'intérêt loin d'être partagé.

Depuis la fin des années 1980, une politique d'évaluation globale du système éducatif a été définie visant à insuffler une culture de

l'évaluation fondée sur la recherche de la performance (évaluation des enseignements, des politiques éducatives, comparaisons internationales, etc.). Les résultats de l'évaluation des acquis des élèves sont devenus un objet politique par leur utilisation, voire leur instrumentalisation pour évaluer le système éducatif lui-même (classement des établissements, palmarès des lycées fondés sur les résultats au baccalauréat, taux de réussite au Diplôme national du brevet...).

Quant aux évaluations internationales (PISA,

...

PIRLS), si elles donnent des éléments de comparaison intéressants entre les systèmes éducatifs, il est nécessaire de les regarder avec prudence car elles sont souvent la traduction d'une vision idéologique de l'École qui ne correspond ni à l'histoire du système éducatif français, ni à ses objectifs de culture. Elles ne peuvent piloter les politiques éducatives.

L'évaluation des élèves est une question centrale dans tous les systèmes éducatifs, notamment en Angleterre où le « *teaching to the test* » est loin de celui d'une école émancipatrice ou au Québec où la nouvelle gouvernance en éducation axée sur les résultats statistiques exerce une pression sur les personnels. Perte d'autonomie professionnelle, interrogations sur le sens du métier, c'est aussi ce que vivent les enseignants en France à travers certaines modalités d'évaluations imposées et chronophages. Il s'agit donc de créer les conditions favorables à une évaluation au service de la réussite des élèves. C'est une question de rigueur dans la définition des finalités et des usages. C'est aussi une question de conditions de travail (effectifs des classes) et de formation. Le choix fait dans ce dossier est celui d'éclairages non exhaustifs sur cette question complexe liée à beaucoup d'autres.

Nous aborderons plus spécifiquement la question du baccalauréat, de l'orientation des élèves, de l'enseignement supérieur et des diplômes dans un autre dossier de POUR d'ici la fin de l'année scolaire.

Évaluations des élèves : quels enjeux ?



Le Haut Conseil de l'éducation soulignait qu'il n'est pas bon « de confondre deux types d'évaluations : d'une part les évaluations dans la classe dont l'enseignant a régulièrement besoin pour adapter son enseignement (...), d'autre part une évaluation nationale destinée au pilotage du système éducatif ».

Évaluer est devenu un *leitmotiv* dans les temps actuels marqués par une culture croissante de la « performance ». Qu'est-ce qu'évaluer ? Qui évalue ? Dans quel objectif ?

L'évaluation est une pratique qui caractérise l'enseignement. Elle est un outil dont s'emparent les enseignants pour faire réussir tous les élèves, notamment ceux les plus éloignés de la culture scolaire. Elle doit être positive pour valoriser ce que l'élève sait et sait faire, lui montrer ses progrès et le chemin qu'il lui reste à parcourir et permettre de construire des remédiations (stratégie pour permettre à tous de mieux entrer dans les apprentissages). Elle permet à l'enseignant de construire les réponses les mieux adaptées à l'avancée de chacun. Évaluer c'est aussi mesurer une production par rapport à une norme. L'enseignant doit expliciter ses attendus notamment pour les élèves les plus en difficulté qui ne voient pas toujours ce qu'il est important d'apprendre. Il ne s'agit pas d'un contrôle, mais d'un accompagnement.

L'évaluation est aussi une pratique sociale : les enseignants évaluent aussi pour l'institution, pour l'orientation, pour les examens, pour les parents...

À ce titre, la communication est

cruciale et suppose une relation de confiance entre élèves, enseignants et parents. La transmission des résultats doit être commentée, explicitée, accompagnée. L'enjeu est bien d'associer toutes les familles dans l'idée de tordre le cou aux déterminismes sociaux.

Parallèlement à ces évaluations, ont fleuri des évaluations standardisées : évaluations CE2/Sixième, dispositif CEDRE¹ qui mesure tous les cinq ans les acquis des élèves dans certains domaines disciplinaires en référence aux programmes. Coexistent des évaluations internationales, comme PISA, qui nous rappelle régulièrement que la France est le pays de l'OCDE où le lien entre inégalités scolaires et inégalités sociales est le plus fort.

Confondre les fonctions des évaluations est aussi « *potentiellement source d'erreurs et de troubles, tant sur le plan scientifique que sociétal* » selon la DEPP².

Comme le soulignait le Haut Conseil de l'éducation en 2011, « *il n'est pas de bonne méthode de confondre deux types d'évaluations : d'une part les évaluations dans la classe dont l'enseignant a régulièrement besoin pour adapter son enseignement en fonction des acquis de ses élèves, d'autre part une évaluation nationale destinée*

Colloque du SNES-FSU : évaluation(s) le 19 décembre

L'évaluation des acquis des élèves est à la croisée de nombreuses problématiques qui interrogent les pratiques de classe, le travail collectif et la liberté pédagogique, la conception du métier, l'orientation des élèves, le pilotage du système éducatif. Ses différentes finalités doivent être clarifiées.

Comment mettre l'évaluation au service d'une école plus juste, du quotidien de la classe à la construction du diplôme du baccalauréat ?
Intervenants : Nathalie Mons (CNESCO); Fabienne Rosenwald (DEPP); Laurent Talbot, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Jean Jaurès Toulouse; Mathias Millet, sociologue, Université de Tours; Fabienne Maillard, professeur en sciences de l'éducation, Paris 8.
Inscriptions: secgene2@snes.edu

au pilotage du système éducatif ». « Les recherches tendent à montrer que c'est le couplage entre évaluations, suivi pédagogique des élèves et développement professionnel des enseignants dans un cadre collectif (école, circonscription, établissement) qui est associé à des effets positifs », écrit Nathalie Mons³. Il s'agit d'engager des dynamiques de réflexion collective en confiance avec les cadres de l'institution (inspecteurs, conseillers pédagogiques...). Elles vont de pair avec des formations à l'évaluation et à ses enjeux.

Quant à l'évaluation du système éducatif, elle doit être transparente, sur des critères reconnus dans la communauté éducative. Elle ne doit pas déboucher sur des formes de mise en concurrence des établissements ou des personnels. ♦

1. Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons.

2. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

3. Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire.

L'objectif varie au gré des ministres

Depuis quarante ans, le ministère de l'éducation alterne les évaluations « de masse » et sur « échantillons ». Elles varient d'évaluation diagnostique – lorsqu'il s'agit de fournir des outils aux enseignants – en évaluation bilan lorsqu'il s'agit de piloter le système.

Jusqu'à la fin des années 60, l'évaluation en classe était chiffrée et permettait de classer les élèves. À partir des années 70, l'évaluation au service des apprentissages a fait son chemin. De la fin des années 70 à la fin des années 80, les dispositifs, au regard des programmes en vigueur, sont mis en place afin d'établir un constat, d'évaluer le système.

À partir de 1989 et suite à la loi Jospin, des évaluations diagnostiques de « masse » sont instaurées suite au constat que « moins d'un élève sur deux arrive au collège avec une maîtrise insuffisante de la langue ». Les résultats permettent de construire un suivi d'actions de soutien ou de reprises d'apprentissage dans chaque école et chaque collège. L'évaluation est conçue comme un outil pour déceler les difficultés des élèves et y apporter une réponse.

À partir de 2000 se systématisent des évaluations sur échantillons pour établir un bilan des acquis des élèves en fin de primaire et fin de collège. Elles permettent de mesurer l'efficacité du système dans le cadre



de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Pendant cette période, quelques évaluations de masse apparaissent dans le but de repérer les difficultés des élèves mais elles disparaissent en 2012. Cet arrêt est motivé par la nécessité de rendre clairs les objectifs des évaluations et de rétablir la confiance entre ministère et enseignants.

Aujourd'hui, suite à la refondation de l'école, le principe d'une évaluation positive est mis en avant. L'évaluation des acquis des élèves est censée, selon les textes, répondre à trois objectifs : fournir aux enseignants des outils leur permettant d'améliorer leurs pratiques (outils parfois peu opérants ou ne répondant pas aux attentes des enseignants), mesurer les performances de notre système éducatif et doter les responsables locaux (recteurs, DASEN, IEN) d'indicateurs leur permettant d'effectuer un pilotage efficace des établissements scolaires. ♦

La FSU organise des États-Généraux des SEGPA le 11 janvier

Il s'agira de dresser un bilan des SEGPA suite à l'application de la circulaire d'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires.

Ces États-Généraux devront permettre de faire remonter ce qui fonctionne ou pas à partir de témoignages. L'inclusion doit être un outil cadré par un projet issu des professionnels avec l'objectif de préparer l'élève à entrer au lycée et doit être accompagnée de moyens. Les professionnels ont leur mot à dire sur la structure ainsi que sur l'inclusion ou une ouverture raisonnée de la SEGPA sur le collège.

Une véritable formation est nécessaire. Il s'agit donc aussi de dresser le bilan du CAPPEI (certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive). La question du faible nombre de postes ouverts pour les détenteurs du CAPPEI provenant du Second degré sera soulevée.

Évaluer les enseignants par l'évaluation des élèves ?

Le nouveau management public affirme une logique d'évaluation des enseignants corrélée aux résultats des élèves, notamment dans la perspective d'une rémunération au mérite. La finalité de l'enseignement n'est plus l'émancipation des élèves par les savoirs mais devient la production d'un résultat conforme aux indicateurs choisis qui constitue une illusion de réussite des élèves. C'est ce que les Anglo-Saxons appellent « teaching to the test » et qui confine à un entraînement à réussir des tâches, fort éloigné des perspectives d'une école émancipatrice. Dans un contexte qui associe une forte demande sociale de démocratisation de la réussite scolaire et une conception politique dominante de réduction de la dépense publique, la tentation pourrait être de se contenter de produire l'illusion chiffrée d'un progrès.

Dans les pratiques quotidiennes des enseignants, la subordination de leur évaluation aux résultats éloigne l'évaluation des élèves de ses finalités didactiques, notamment celles de l'identification et de l'analyse des difficultés d'apprentissage. Pour faire évoluer les constructions pédagogiques et didactiques, une évaluation des enseignants ne peut se réaliser sur les résultats des élèves. Elle doit donner lieu à des actions de formation pour que les enseignants puissent améliorer continuellement leurs compétences et mettre l'évaluation des élèves au service de la démocratisation des savoirs et de la culture commune.



© MERYALIA

Collège : les dérives de l'évaluation

Évaluations diagnostiques¹, formatives², sommatives³, auto-évaluation⁴... Évaluations chiffrées ou non chiffrées... de nombreuses formes et modalités d'évaluation en classe sont possibles, au service des progrès des élèves.

Leur choix relève de la liberté pédagogique des enseignants concepteurs de leurs évaluations. Cependant la mise en place du bilan de fin de cycle (fin de sixième et fin de troisième) via une application informatisée (LSU⁵) conduit souvent à l'imposition par les hiérarchies locales de modalités et de grilles d'évaluation. Elles remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants et génèrent des tensions qui pèsent sur les métiers. L'évaluation des élèves est en fait utilisée comme levier pour transformer, sans le dire, les pratiques professionnelles des enseignants.

Au-delà des différentes formes que peut prendre l'évaluation, la manière de la présenter et de la communiquer aux élèves et aux familles est décisive. Le LSU est trop complexe pour les familles et génère du travail supplémentaire pour les personnels, sans intérêt pédagogique pour les élèves. En fin de Sixième et de Troisième, les bilans de fin de cycle exigent de positionner les acquis des élèves sur une échelle de 1 à 4. Or leurs contenus sont globalisants et peu opératoires : comment évaluer la citoyenneté d'un élève ? Comment le positionner sur sa « maîtrise des langages des arts et du corps », regroupant EPS, éducation musicale et arts plastiques ? Comment évaluer les « méthodes et outils pour apprendre » toutes disciplines confondues ?

Ces prescriptions n'ont pas de sens pédagogique. Elles sont de plus souvent alourdies de demandes locales de chefs d'établissement ou d'inspecteurs pouvant conduire à un nombre invraisemblable de tableaux et de pages à renseigner (combinaison de notes, compétences, couleurs...). Les ensei-



© MERYALIA

Au-delà des différentes formes que peut prendre l'évaluation, la manière de la présenter et de la communiquer aux élèves et aux familles est décisive.

gnants sont désemparés et parfois exaspérés par le temps perdu, qui serait mieux employé à la préparation des séquences pédagogiques et à la réflexion collective des équipes.

Quant au Diplôme national du brevet (DNB), il prend en compte ces bilans de fin de cycle et des épreuves terminales. D'une grande complexité, il tente de « ménager la chèvre et le chou » entre bilan de fin de cycle et évaluations terminales disciplinaires. Il ne valorise pas les élèves en réussite dans certaines disciplines : les arts plastiques, l'éducation musicale, les langues vivantes, l'EPS ne sont pris en compte que dans le cadre du bilan de fin de cycle. Quant aux épreuves terminales, elles ne sont pas conçues

Colloque du SNUipp-FSU : à l'école « travailler avec la difficulté »

Le SNUipp-FSU organise le 23 novembre un colloque pour développer des réflexions et des échanges entre des chercheurs et la profession sur les enjeux actuels du « traitement » de la difficulté dans le système éducatif. Il veut questionner la manière dont sont accompagnés les enfants qui rencontrent des difficultés à l'école : aides dans la classe et/ou à côté de la classe et à l'extérieur de l'école. Il approfondira des pistes qui permettent de faire face à cet enjeu complexe. Pour le SNUipp-FSU, sortir de l'isolement, affirmer sa professionnalité, s'interroger sur les conditions du dépassement des difficultés et de la réussite, c'est trouver les voies pour transformer l'école vers davantage de justice sociale.

pour favoriser la liaison avec les attentes du lycée.

Pour la FSU, l'articulation entre évaluation en classe et certification⁶ doit être repensée. Le DNB doit être un examen national qui prenne en compte toutes les disciplines et certifie l'acquisition d'une culture commune en termes de connaissances et de compétences définies par les programmes ; il doit être conçu non pas comme un examen de fin de scolarité obligatoire mais comme une étape dans le cadre d'un second degré cohérent, articulant collège et lycée et reposant sur des enseignements disciplinaires. ♦

1. Généralement en début de séquence d'apprentissage. Permet un état des lieux de l'acquisition des savoirs et de la compréhension des élèves.

2. Elle a lieu tout au long de l'apprentissage. Permet à l'élève de se situer, de prendre conscience de ses progrès, de ses erreurs. Permet à l'enseignant de savoir où en sont les élèves.

3. Évaluation des acquis.

4. L'élève porte un regard critique sur son travail afin de lui permettre de mieux s'impliquer dans ses apprentissages.

5. Livret scolaire unique.

6. Évaluation bilan débouchant sur un diplôme ; le DNB par exemple.

Le baccalauréat au risque de l'évaluation locale

La place centrale du baccalauréat dans le système éducatif le soumet à de multiples attaques. Il est critiqué pour son « coût » et dénoncé sa complexité. Revendiquer son caractère d'examen national, terminal et anonyme, c'est revendiquer l'égalité des élèves sur le territoire, donc l'égalité de formation des citoyens, et la force des garanties apportées par un diplôme national. Pour autant ce bac est fragilisé : la multiplication des évaluations locales, en cours d'année (ECA), en contrôle en cours de formation (CCF), en mine ses fondements.

Dans l'enseignement professionnel et agricole, le CCF constitué d'épreuves ponctuelles est privilégié pour la certification, bien davantage encore que dans les voies générales et technologiques.

Le ministère de l'éducation nationale trouve de nombreux avantages au CCF : il conduirait à une évaluation moins anxiogène pour les élèves, en évitant l'effet « couperet » de l'épreuve terminale. En intervenant en cours et non pas à l'issue de la formation, elle permettrait au formateur de rétroagir à partir des résultats obtenus, à l'image de l'évaluation formative. Pourtant, cette vision est très discutable. Cette modalité diminue le temps accordé

aux enseignements et laisse peu de place à l'exploitation des erreurs, tout en se révélant très chronophage pour les enseignants. Le cadrage national des attendus de l'évaluation est souvent si léger qu'il laisse le champ libre à de multiples interprétations locales. Les enseignants sont contraints d'évaluer leurs élèves, en portant la casquette de formateur et d'examineur, sans anonymat ni sujets nationaux. Cette situation est donc source d'inégalité de traitement entre les candidats, en fonction des classes et des établissements.

Pourtant, les actuels projets de réforme du bac visent tous à réduire le poids des épreuves terminales au profit du contrôle continu (évaluation tout au long de la scolarité) jugé plus fiable. Certains prônent même le contrôle continu intégral, vu comme une solution à l'échec et à la difficulté scolaire. Ce serait aussi « muscler » l'examen, aime répéter le ministre de l'éducation nationale qui a confié cette mission à Pierre Mathiot, ancien chargé de mission sous la précédente mandature sur les parcours d'excellence. Jusqu'en janvier, le ministère consulte pour une réforme dont les contours semblent déjà dessinés. ♦

Dans l'enseignement professionnel et agricole, le contrôle en cours de formation constitué d'épreuves ponctuelles est privilégié pour la certification.



Quebec : un laboratoire



Les nouveaux programmes de formation accordent une place importante aux compétences disciplinaires et aux compétences transversales.

Dans les années 1990, le système scolaire québécois subit des critiques : savoirs trop compartimentés, taux de réussite plutôt faibles et trajectoire scolaire rigide.

Selon Sylvie Thérberge, première vice-présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) qui regroupe 35 syndicats représentant plus de 65 000 enseignants québécois, on souhaitait une école qui permette aux élèves d'avoir la tête bien faite plutôt que bien pleine et davantage ouverte sur la communauté.

Parmi les chantiers prioritaires, de nouveaux programmes de formation ont été engagés dans lesquels une place importante a été accordée au développement de deux types de « compétences » : les compétences disciplinaires et les compétences transversales.

Le ministère de l'éducation a dérivé vers une pédagogie basée sur l'approche par compétences, qui a ultimement réformé l'enseignement en empiétant sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants qui se sont vus imposer quoi enseigner, et comment l'en-

seigner.

Le regard, initialement porté sur la modernisation du curriculum (parcours de formation), le retour à l'essentiel et l'égalité des chances,

s'est alors tourné vers le changement imposé des pratiques pédagogiques.

Une gigantesque opération de lutte aux « anciennes » façons de faire (par exemple l'enseignement magistral, la dictée ou les examens sommatifs) s'est ainsi mise en branle, mobilisant d'énormes moyens, occupant le centre des discussions et accaparant le temps de concertation, de formation et de préparation des équipes. On remplaçait le tout par la pédagogie par projets, l'élève devenait un apprenant et l'enseignant, un guide. Pendant une décennie, la question pédagogique sera le thème principal dans toutes les écoles du Québec, gros facteur de discorde.

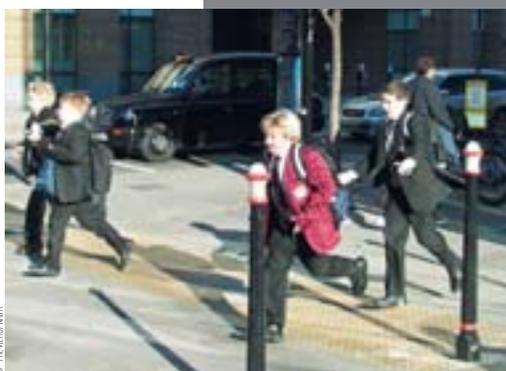
La nouvelle gouvernance en éducation, axée sur les résultats statistiques, exerce une pression sur les personnels à partir de différents indicateurs chiffrés. La différenciation pédagogique et la formation continue sont devenues les deux « mantras » du gouvernement en manque d'argent et de solutions. Enfin, les enseignants ont l'impression assez généralisée d'une perte d'autonomie professionnelle. ♦

Les Anglais abandonnent le test de CP

En Angleterre depuis les années 1990, les élèves des classes correspondant au CP et au CM2, étaient évalués en anglais, mathématiques et sciences.

Ces évaluations permettent aussi aux inspecteurs de mesurer l'efficacité de la direction et de la gestion des élèves, la qualité de l'enseignement dispensé. La réputation des écoles dépend de leurs résultats avec un effet « teaching to the test », forme de bachotage qui conduit à une vive critique de la part des parents et des enseignants du test CM2.

Le stress et la pression sur les enfants ont conduit le gouvernement à annoncer cet été l'abandon du test de CP. À la lumière d'un recul de plus de vingt ans sur des pratiques évaluatives systématisées, cette décision s'appuie également sur le fait qu'elles ne donnaient aucun résultat positif et que les tests portaient a contrario des effets délétères sur la confiance et le moral d'enfants de 5 à 7 ans. C'est sur l'année scolaire et en contrôle continu que les résultats des élèves seront bientôt mesurés.



Bernard Rey : « interpréter, repérer et redresser les “malentendus” »

Les travaux de Bernard Rey, docteur en science de l'éducation et professeur émérite à l'Université libre de Bruxelles, portent sur l'acquisition et l'évaluation des compétences, sur les causes des difficultés scolaires et de l'échec, ainsi que sur l'autorité de l'enseignant.

Des évaluations standardisées peuvent-elles être conçues au service de la réussite de tous les élèves ?

Les évaluations standardisées sont faites d'épreuves conçues d'une manière centrale avec critères et indicateurs nationaux. Elles sont prévues pour tous les élèves et sur tout un territoire. Elles situent les productions des élèves sur une échelle. Ce peut être une note chiffrée, ou n'importe quel codage permettant de comparer entre elles les productions d'élèves.

Or ce qui est utile à l'apprentissage d'un élève, ce n'est pas de comparer sa production à celle des autres, mais que les résultats donnent des indications sur ce qu'il a réussi ou non, ce qu'il a compris ou non, sur l'origine de ses erreurs, etc. C'est cela qui sera utile à l'enseignant pour qu'il aide l'élève à progresser et à l'élève lui-même pour qu'il saisisse où il en est de ses apprentissages.

Les évaluations prévues en CP et Sixième n'augmentent-elles pas d'une dérive à l'anglo saxonne ?

En situant les élèves les uns par rapport aux autres, de telles évaluations remplissent la fonction « classante » qu'a involontairement l'école : la fonction de répartir les jeunes entre ceux qui accéderont aux positions les plus socialement favorables dans la société et ceux qui n'y accéderont pas.

Mais de telles évaluations ne permettent pas seulement un classement des élèves les uns par rapport aux autres. Elles peuvent servir aussi à classer les classes entre elles, les écoles entre elles, les régions ou les pays entre eux, etc. Par là, elles entrent dans une tendance collective de plus en plus forte à l'échelle internationale, qui est d'évaluer les performances des personnes et des

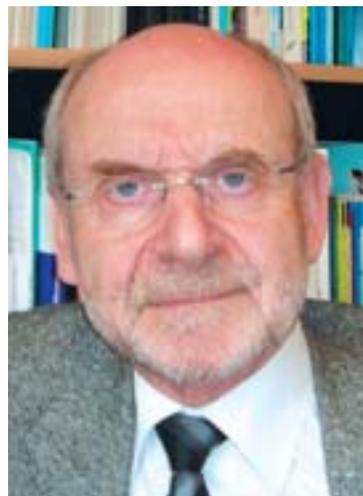
institutions et de les comparer entre elles. En un sens, cela peut se justifier par la volonté de responsabiliser chaque personne et chaque organisme. Mais cela peut correspondre aussi au mouvement du « New public management », qui est en effet d'origine anglo-saxonne. Il consiste à ce que l'État ne s'implique plus dans la fixation et le contrôle de normes dans les services publics, mais en laisse la responsabilité à des organismes auxquels une autonomie plus ou moins grande est donnée, qui sont mis en concurrence et dont on va pouvoir comparer les performances grâce à l'évaluation.

Il est possible qu'actuellement, en France, la mise en place de telles évaluations ne corresponde pas spécifiquement à une telle intention et qu'elle soit conçue plutôt en vue du pilotage du système éducatif. Mais si c'est bien ce rôle qu'on leur assigne, alors elles doivent pouvoir fournir aux enseignants des outils pédagogiques pour améliorer les apprentissages des élèves en difficulté.

A ce propos, le SNUipp-FSU a encouragé les enseignants à adapter les évaluations de CP et à n'en faire remonter que les besoins ? Que pensez-vous de cette consigne ?

Chaque fois que l'on parvient à tirer des renseignements diagnostiques à partir d'évaluations, on est gagnant. Dans ce cas, on est dans une optique d'amélioration de chacun. On ne compare pas l'élève aux autres mais on s'arrête à ce qui lui pose problème. Si « faire remonter les besoins » consiste à diffuser ce que nous apprennent les évaluations sur les difficultés rencontrées par les élèves et sur leurs causes, alors certes cela est intéressant et va dans le sens d'une évaluation

« Chaque fois que l'on parvient à tirer des renseignements diagnostiques à partir d'évaluations, on est gagnant. »



© ILLUSTRATION

formative. Encore faut-il que les épreuves d'évaluations, par leur nature même, le permettent.

Les enseignants doivent-ils être formés à l'évaluation ?

Bien sûr. Mais tout dépend de ce que l'on entend par « évaluation ». Si l'on s'arrête sur les résultats globaux sans s'interroger sur les raisons des réussites ou des échecs, on a le risque d'établir des hiérarchies, sans se questionner sur les écarts mis en évidence de manière quantitative entre ceux qui réussissent et ceux qui ne réussissent pas et donc sans se donner les moyens de combler ces écarts.

Initier les enseignants à ce type d'évaluations standardisées ne leur donnera pas un véritable outil d'intervention pédagogique auprès des élèves en difficulté. En revanche une formation à l'évaluation diagnostique et formative va leur permettre de travailler sur les raisons des échecs et d'analyser les erreurs. Les interpréter, repérer et redresser les « malentendus » à propos des tâches scolaires devrait être la tâche évaluative principale. Se former à l'évaluation au service des apprentissages, c'est surtout se former à la connaissance des processus d'apprentissage et à la nature des difficultés inhérentes aux différents savoirs. ♦

Numérique

Les GAFAM à l'assaut de l'École ?

Les cinq grandes firmes américaines qui ont créé et dominent le marché du numérique et de la data, s'intéressent de près à l'éducation. Non sans quelques succès qui pourraient s'emplier dans le futur.

GAFAM est l'acronyme utilisé pour désigner les cinq grandes firmes américaines qui dominent le marché du numérique (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), présentes dans notre vie de tous les jours depuis l'expansion d'Internet dans les années 90. L'omniprésence et la puissance financière de ces GAFAM font d'elles des acteurs difficiles à contourner dès qu'il s'agit de numérique (et ce même si une communauté du numérique « libre » a vu le jour et continue de se développer). L'école n'échappe pas à l'ap-

pétit des GAFAM : ainsi en 2016, le partenariat Microsoft-Éducation nationale, l'accord Canopé-Amazon, ou encore les contrats Google-Éducation.

L'offensive des GAFAM en direction de l'école française

Plus récemment, l'éventualité de connexion des outils des GAFAM avec les annuaires de l'Éducation nationale (qui pourrait leur permettre d'accéder à ce qui se passe dans la classe) a attiré l'attention sur la question de la protection des données des personnels et des élèves, et a conduit à des réactions pas seulement syndicales. En effet, à l'heure du Big Data (explosion de la masse de données disponibles numériquement), toute donnée y compris scolaire est exploitable par le biais d'algo-



ritmes pour en tirer un profit : profilage (pour réaliser de la publicité ciblée par exemple), mais aussi récupération de données gratuites

au détriment de la recherche publique en éducation...

Un marché international de l'éducation

Or, il existe un véritable marché international de l'éducation sur lequel les GAFAM cherchent à s'implanter afin de s'assurer que les élèves d'aujourd'hui deviennent demain leurs clients. Cette conquête des salles de classe est déjà une réalité aux États-Unis : ainsi un article du New-York Times titrait le 13 mai 2017 : « How Google Took Over the Classroom » qu'on peut traduire par « Comment Google a pris possession des salles de classe ».

Les GAFAM sont-elles à l'assaut de l'école en France? Probablement oui, profitant entre autres d'une politique qui cherche depuis des années à réduire le coût du service public dans le budget de l'État et

La loi Informatique et libertés évolue



Le nouveau règlement européen concernant la protection des données entrera en vigueur en mai 2018. Il entraîne une modification des missions de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : un « responsable de traitement » doit être désigné pour tout traitement de données ; il sera garant de leur conformité vis à vis des textes réglementaires. Il n'y aura donc plus de déclarations à faire à la CNIL. Celle-ci conservera cependant son rôle de « juge de paix », d'autant que les sanctions seront beaucoup plus lourdes qu'auparavant en cas de non respect de la réglementation. Si l'on peut saluer la volonté de responsabilisation qui sous-tend cette réglementation adoptée par le G29 (les « CNILs » européennes), il ne faudra cependant pas hésiter à interpellier les responsables de traitements afin d'avoir la certitude qu'aucune dérive n'est possible quant à l'utilisation des données personnelles et suivre de près l'élaboration du nouveau texte de loi.



Apple, première entreprise mondiale par la capitalisation, à New-York.

des collectivités. Faut-il cependant leur fermer la porte ? Probablement non, car leur force en terme de recherche et de développement d'outils peut aussi être intéressante pédagogiquement. Face à cela, il est fondamental, d'une part, de continuer à défendre notre conception du service public d'éducation, et d'autre part, comme le recommande la CNIL (voir ci-contre), de nous doter des outils légaux qui permettront d'éviter les abus et de protéger les personnels et les élèves.

Protéger les données des élèves et des personnels : un enjeu juridique

Un courrier de la Direction du Numérique de l'Éducation Nationale (DNE) à destina-

tion des cadres chargés du numérique au niveau académique a confirmé qu'il n'y avait pas de réserve générale concernant l'usage des outils des GAFAM « dans la mesure où ils rentraient bien dans les services couverts par les conditions générales d'utilisation "éducation" ». Plusieurs syndicats de la FSU se sont interrogés et ont réagi par le biais d'un vœu en Conseil supérieur de l'éducation sur les protections des données des élèves et des personnels et la nécessité de suivre les préconisations de la CNIL. Dans un avis du 23 mai 2017, la CNIL avait souligné la nécessité d'un encadrement juridique contraignant notamment en ce qui concerne la non utilisation des données scolaires à des fins commerciales, l'hébergement des données à l'étranger (hors UE)... Pour la Direction des affaires

Christophe Cailleaux

« Les GAFAM font des consommateurs captifs »



Vous semble-t-il inévitable d'avoir recours aux services et outils des GAFAM dans un contexte scolaire ?

Les GAFAM ont fait des personnels, élèves et parents des consommateurs captifs, conditionnés à trouver leurs produits plus performants, plus ergonomiques. Opter pour des alternatives libres demande un effort individuel et collectif. Des collègues et des établissements le font, pour la bureautique, la navigation internet, etc. Certains sont même passés à Linux, qui propose aujourd'hui des interfaces parfaitement utilisables pour les élèves et les enseignants

Quelles sont à votre avis les mesures à prendre pour assurer la protection des données des personnels et des élèves ?

Quand les outils numériques sont réellement utiles, il faut privilégier les logiciels libres et investir les ENT (pour la plupart pensés dans un souci de protection des données des élèves). Malgré les éventuelles pressions hiérarchiques, les collègues doivent éviter le recours au matériel des élèves, qui accroît les inégalités et pose des problèmes techniques et juridiques.

Le ministère, si prompt à vanter l'innovation, devrait encourager les initiatives qui vont dans le sens d'une protection des données personnelles, d'usages critiques et émancipés des outils numériques. Ce n'est pas la tendance engagée depuis plusieurs années, mais nous devons syndicalement continuer à faire pression en ce sens.

Y a-t-il selon vous un risque de marchandisation du service public d'éducation par le biais des outils numériques ?

Le risque est indéniable. Il passe par des possibilités accrues de surveillance des personnels, mises au service d'un management calqué sur celui du privé. Les nombreuses formes d'externalisation (formation, remplacement, orientation, etc.) sont rendues plus faciles par des solutions numériques clés-en-main. Les marchands du numérique, non contents de signer des contrats transformant professeurs et élèves en consommateurs captifs, se placent en alternatives à l'éducation nationale, qu'ils dénoncent comme obsolète. Mais les GAFAM sont loin d'être les seuls concernées : de nombreuses startups (la « EdTech »), avec l'appui explicite de ce gouvernement et du précédent, placent leurs pions sur ce que le ministère lui-même, lors d'un récent appel d'offres dans le domaine de l'intelligence artificielle, désigne comme le « marché de l'éducation »

Christophe Cailleaux est professeur d'histoire-géographie, formateur TICE, et auteur d'un blog portant sur le numérique et la marchandisation de l'éducation.

juridiques du ministère de l'Éducation Nationale que le SNES-FSU et la CGT Educ'action ont interrogée dans ce cadre, les conditions générales d'utilisation (CGU) et les chartes n'ont aucune valeur

réglementaire. Il apparaît donc urgent de définir un cadre réglementaire fort pour protéger les données sensibles des élèves (travaux, évaluations...) comme des personnels. ♦

Sandrine Charrier

Allemagne : l'art « dégénéré » refait surface

Devant le vieil immeuble en brique rouge de l'hôtel de ville de Berlin se dressait, avant les bombardements qui ont détruit la ville en 1945, un pâté de maisons qui n'a pas été reconstruit. Depuis, c'est une place sur laquelle s'élève une nouvelle station de métro. Lorsque, en 2010, les travaux d'excavation ont commencé, les ouvriers sont tombés sur seize morceaux de statues au milieu des éboulis des anciennes maisons.

Qui les a entreposées là ? Les recherches se sont d'abord tournées vers un expert-comptable, Erhard Oewerdieck, qui avait ses bureaux au quatrième étage. Cet homme, avec sa femme, a aidé des juifs au péril de sa vie, recevant pour ses actes le titre de « Juste parmi les nations ». Mais la piste n'était pas la bonne. Les choses se sont passées plus simplement. Dans ce même immeuble, un entrepôt appartenait au ministère de la propagande qui a ordonné, le document a été retrouvé, qu'y soient déposées les statues de l'exposition d'art « dégénéré » organisée par Goebbels dans la capitale du Reich en 1938. Restaurées, elles sont actuellement exposées à Sarrebrück (jusqu'au 2 février 2018), au Sarreland museum. Le portrait de l'actrice Anni Mewes (notre photo) par Edwin Scharff a retrouvé son galbe d'origine. Mais la plupart des pièces n'ont pas eu cette chance.

Les bronzes sont altérés, comme la danseuse de Marg Moll, intégrale cependant, ou en morceaux comme les terres cuites d'Otto Freundlich ou la femme enceinte d'Emy Roeder dont il ne reste que la tête. Le musée y a ajouté des œuvres de sa propre collection, également réquisitionnées

par les nazis, des dessins et gravures signés Otto Dix, Marx Beckmann, Edward Munch et George Grosz et des statues d'Archipenko et de Käthe Kollwitz.



Arts + sciences = FACTS

Explorer et expérimenter les différentes facettes de la relation entre les arts et les sciences, tel est le pari fou que s'est lancé l'université de Bordeaux. La 2^e édition de FACTS, son festival arts et sciences, envahira les campus et les lieux culturels de la métropole bordelaise du 14 au 24 novembre. Les artistes ont été accueillis avec leurs projets dans les laboratoires de recherche, 17 collaborations artistes chercheurs en sont nées. Spectacles, installations, conférences... attendent les festivaliers.



Agoramania



La ville dans ce qu'elle réunit aujourd'hui, collaborative... Chacun à leur manière, c'est ce qu'expriment la dizaine d'artistes contemporains rassemblés au MAIF Social Club jusqu'au 6 janvier 2018. Les propositions disparates vont du partage des jardins urbains de Thierry Boutonnier à l'installation sonore de casseroles de Lucy & Jorge Orta, référence aux casserolades des activistes d'Amérique du sud. Du Nuage de mots interactif d'Isabelle Bonté-Hessed aux perspectives alimentaires d'Azolla, une plante qui a mené loin Erik Sjödin.

Art & Langage quitte la Catalogne

Les visiteurs du musée d'art contemporain de Barcelone n'auront plus accès aux 500 œuvres et documents du collectif « Art & Langage », créé par des artistes-enseignants anglais en 1966. Le propriétaire de cette collection, Philippe Méaille, a prétexté l'incertitude politique de la Catalogne



pour ne pas renouveler son prêt et rapatrié les œuvres au château de Montsoreau-musée d'art contemporain.

Le MoMa à Paris



New-York au Bois de Boulogne. La fondation Vuitton réussit un grand coup en exposant un résumé du Museum of Modern Art de New-York, un des musées d'art contemporain le plus complet du monde. Exposition Être moderne, jusqu'au 5 mars 2018.

L'art colombien s'invite en France

L'année France-Colombie offre de nombreuses occasions de saisir ce pays d'Amérique latine à travers ses créateurs, peu montrés en France.



Le CAPC de Bordeaux accueille la première rétrospective de Beatriz González en Europe, jusqu'au 27 février 2018. À travers le dessin, la peinture, l'illustration et la sculpture, cette artiste influente traite de sujets en lien avec le contexte historique et culturel colombien, accompagnant les mutations sociales et politiques de son pays.

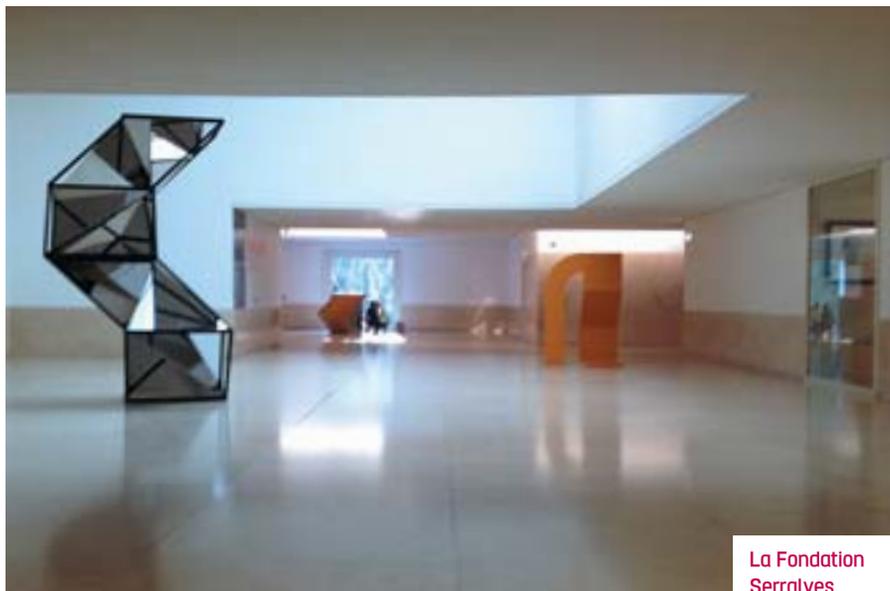
En octobre et novembre 2017, la Bibliothèque nationale de France présente une histoire du cinéma colombien des premiers temps aux documentaires d'aujourd'hui, en passant par le cinéma militant et l'école de Cali. À Marseille, les œuvres d'artistes colombiens, dont plusieurs réalisées in situ, sont à voir au FRAC PACA à partir du 2 décembre.

La jeune scène artistique colombienne de Paris est à l'honneur à la Cité Internationale des Arts du 7 décembre au 13 janvier 2018. Aux Abattoirs de Toulouse, l'exposition Medellín, une histoire de la Colombie, devrait faire date par son propos esthétique et politique.

Elle explore les pratiques artistiques dans la région d'Antioquia, et sa capitale Medellín, des années 1950 à nos jours, au travers d'une centaine d'œuvres (peinture, photographie, installation, vidéo, etc.), grâce aux prêts exceptionnels provenant des collections du musée d'Antioquia à Medellín et aux productions d'artistes colombiens invités.

La présence de 40 artistes contemporains, dont beaucoup n'ont jamais été vus en France, permet de mesurer l'effervescence créatrice dans le domaine des arts visuels que la Colombie est en train de vivre.

Porto, l'autre vitrine contemporaine du Portugal



La Fondation Serralves, fer de lance de l'art contemporain au Portugal.

Porto est une ville active, industrielle, qui met les bouchées doubles pour afficher un dynamisme créatif et exigeant, comme en témoigne la Fondation Serralves.

Porto a sans doute moins le vent en poupe que sa grande sœur Lisbonne. Mais, en parcourant ses rues, remonte à la surface un passé grandiose, aux parfums d'Inde et de Brésil, dans le sillage de riches colons revenus dans leur ville natale où ils ont fait construire de beaux hôtels particuliers décorés de trésors lointains.

Son centre historique, le quartier de la Ribeira, aux ruelles pavées et aux maisons médiévales bordant le fleuve Douro, a été classé par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, ses églises sont recouvertes de l'or d'Amérique du Sud et, après des années de repli, la ville trouve un dynamisme nouveau pour mettre à neuf ses plus beaux atours et s'ouvrir au monde. Ses nouvelles constructions l'inscrivent dans la modernité européenne.

Parmi elles, la Casa da Música, dont la surprenante architecture a été conçue par le Néerlandais Rem Koolhaas pour accueillir depuis 2005 toutes les formes de musique, et le musée de la Fondation Serralves, imaginé comme une première fenêtre ouverte sur l'art contemporain. Installée dans un parc magnifique, la fondation réunit la Casa Serralves à un musée. La Casa est un exemple remar-

quable de l'architecture des années 30. Sa décoration intérieure et ses proportions reflètent en tous points l'harmonieuse élégance du style art déco, signée ici par ses plus grands contributeurs, dont Lalique, Perzel et Ruhlman.

La Fondation Serralves à la pointe de l'art contemporain

Quant au musée, signé Alvaro Siza Vieira, un artiste-architecte du fonctionnalisme radical, il épouse les inclinaisons du sol, interrompant l'horizon d'une simple ligne

blanche par-delà les bosquets et les jardins à la française, avec la seule prétention de se fondre dans son environnement végétal.

Depuis l'ouverture en 1999, musée et parc se prêtent aux expositions, aux concerts, représentations de théâtre et de danse, et autres festivités artistiques.

La collection de la fondation recèle quelques 4 300 œuvres, 1 700 lui appartenant en propre, le reste étant prêté par différentes collections privées et publiques. Outre la présentation de cette collection, qui s'étend des années 60 à aujourd'hui, le musée organise régulièrement des expositions temporaires.

Aux côtés des très connus, Tapiès, Arroyo ou Miro, pour lequel une grande exposition a eu lieu en octobre 2016, le musée donne l'occasion de découvrir de jeunes artistes du monde entier.

À la tête du Musée d'Art contemporain de la Fondation Serralves depuis 2013, l'Australienne Suzanne Cotter y a présenté plusieurs expositions ambitieuses, ponctuées de collaborations marquantes avec de grands artistes contemporains, dont Julie Mehretu, Philippe Parreno, Wolfgang Tillmans, Helena Almeida ou encore Yto Barrada. Elle a aussi ouvert le lieu aux performances chorégraphiques, du français Boris Charmatz, de Trajel Harrell ou de Michael Clark. L'année 2018 débutera le 13 janvier par l'exposition *La collection Serralves: 1960-1980*. ♦

Pauline Rivaud

Porto à l'ère du liège noir

À Lisbonne, Porto, Braga, le design occupe les boutiques, les hôtels et les musées. Le designer portugais a un matériau de prédilection: le liège. Accessoires de mode, ustensiles de cuisine, objets, mobilier, du marché populaire de Bolhão à la très chic boutique Panamar, les créations inondent étals et vitrines. Porto est pionnière de la mouvance du liège noir.

Jusque-là utilisé dans l'isolation thermique, les designers l'ont élevé au rang de matériau noble, avec pour ambassadeur dans le monde, le jeune franco-portugais Toni Grilo, venu travailler à Porto.



Le cirque, éternel indiscipliné

Dans le domaine des arts vivants, le cirque contemporain est arrivé à maturité tout en continuant à évoluer à la vitesse de l'éclair. Multipliant les propositions, composant avec toutes les disciplines artistiques, véhiculant le dépassement de soi, dans la rue et sous le chapiteau, il représente ce que l'humain a d'indomptable. C'est le cirque ! L'expression échappe devant le désordre d'une chambre d'enfant ou quand se grippent les rouages d'une organisation. Le cirque peut paraître désuet, avec ses clowns souvent dépassés et ses numéros de domptage des animaux aujourd'hui très décriés. S'il attire toujours autant, c'est parce qu'il a fait sa mue dans les années 80. Porté par des gens du théâtre et de la danse, le « nouveau cirque » s'est vite imposé dans les rangs exigeants de l'art vivant. Les cirques Plume et Archaos en sont les emblématiques initiateurs. L'appel aux autres créateurs de l'art vivant

fut fondatrice : « Quand Bernard Turin, directeur de l'école de Châlons, a demandé en 1996 à Joseph Nadj de venir encadrer les étudiants de dernière année, ça a donné *Le cri du caméléon*. Le chorégraphe était le patron, il a donné sa vision des choses, l'a imposée, et le cirque s'en est trouvé grandi », rappelle Guy Fouilland, qui dirige depuis vingt ans CIRC'a Auch et son festival international. Aujourd'hui le cirque contemporain poursuit cette évolution à l'échelle du monde, réinventant sans cesse le langage du corps, celui des sensations, tout en maintenant sa position d'un art insoumis.

Un art humaniste hors compétition

Le cirque contemporain garde sa singularité : mettre l'humain à nu, créer la proximité avec le public, et avant tout porter une valeur qui a peu cours aujourd'hui : le dépassement de soi. « Pas seulement le dépassement physique, égale-



ment le dépassement de ses propres frontières, explique Guy Fouilland. Il y a une façon d'aller vers l'autre, d'essayer de ne pas rentrer dans des systèmes de compétition alors que tout s'y prête. Les circassiens sont des sportifs de très haut niveau, mais n'acceptent pas l'idée de compétition. Ils ont au contraire une logique de collaboration pour aller plus loin ensemble ». Ce qui a touché le co-fondateur du CIAM Centre international des arts en mouvement à Aix-en-Provence, Philippe Delcroix, lors de sa première rencontre avec le

cirque en 1997 sous le chapiteau d'Annie Fratellini, « c'est tout ce que le cirque emporte avec lui autour de l'idée de la transmission d'un art et de valeurs, et autour du regard porté à l'autre ».

Si la prise de risque est poussée très loin aujourd'hui, elle n'est pas l'unique ingrédient du spectacle de cirque, mais fait partie intégrante de la part de sensation que partagent artistes et public. Plus que tout autre art vivant, il se vit en direct. Ce qui l'a changé, c'est la narration, la fiction. On parle aujourd'hui de création.

250 ans de cirque : 1768-2018



Le cirque moderne fêtera ses 250 ans en 2018, rappelant la mémoire de l'écurier anglais Philip Astley, jeune sergent-major des hussards de la royauté ayant quitté l'armée, qui, séduit par les profits occasionnés par les représentations du cirque au XVIII^e siècle, a créé son propre établissement à ciel ouvert en reprenant le cercle pour y galoper devant le public et réaliser pour la première fois des acrobaties équestres. Il n'est sans doute pas le seul

mais l'histoire a retenu son nom pour marquer les débuts d'un nouveau modèle de cirque. Pour fêter cet anniversaire, un tout premier projet européen, *Diverse Real Physical*, collaboration entre la pépinière *Premier pas* du Plus Petit Cirque du Monde de Bagnoux et *Crying Out Loud* (Royaume-Uni), *Cork Midsummer Festival* (Irlande) et *Subtopia* (Suède). Le projet rassemble des artistes confirmés et émergents afin de créer dans quatre lieux d'Europe une œuvre unique. La création *Union Black*, est le principal résultat de ce travail au long cours.

Et si les circassiens étaient de grands physiciens ?

Scrutateurs des trajectoires d'une balle ou d'un tube métallique, du tournoiement d'une plume, de la chute d'une planche de bois, les acteurs du cirque (on dit « circassiens ») sont des observateurs compulsifs des effets de la gravité. Ils les expérimentent de leurs mains, de leurs pieds, de tout leur corps, debout sur un câble, élanés sur une corde, agrippés d'une seule main à une perche. Ils répètent sans cesse l'opération, comme des physiciens. Eux n'ont rien à



Ça a l'air simple, mais ça ne l'est pas. Ce paradoxe exerce sur le spectateur une troublante fascination. À la dimension expérimentale, les circassiens ajoutent l'esthétique.

prouver, ils veulent montrer ce que tout le monde peut faire, mais qu'eux seuls réalisent à la perfection.

Ça a l'air simple, mais ça ne l'est pas. Ce paradoxe exerce sur le spectateur une troublante fascination. À la dimension expérimentale, ils ajoutent l'esthétique. Leur rapport à l'objet, ou au corps de l'autre, fascine par son intelligence et sa maîtrise. « Pour moi, le cirque contemporain est une discipline qui a encore un énorme potentiel, de création, mais aussi de liens avec les sciences. Avec le CIAM, nous avons voulu montrer que le cirque pouvait dialoguer avec beaucoup de disciplines », estime Chloé Béron. « Nous essayons de générer de nouvelles pistes de recherche. Nous créons des workshops où nous invitons des artistes de cirque et d'autres disciplines, voire des chercheurs, des ingénieurs, des entreprises, pour essayer de générer d'autres idées. »

Conserver la piste

Ce renouveau, qui se joue parfois dans des théâtres, pose la

question de la piste, le cercle originel, puisque la plupart des salles offre une représentation frontale avec le public.

Marie Jolet (Cie Cheptel Ali-khoum) a fait appel pour sa création collective Les princesses aux conseils du metteur en scène Christian Lucas afin d'imaginer une proximité nouvelle avec le public. Rassemblé en petit comité dans le cercle d'une charmante gloriolite métallique, le public est invité à ne pas rester passif et expérimente un contact physique avec les artistes. Jonathan Guichard, avec sa création 3D, sollicite le public d'un regard appuyé pour l'aider à maintenir sa planche en bois. Autant d'initiatives audacieuses dans un monde de repli, et qui réveillent l'envie de vivre les choses ensemble.

Occuper la rue

Le cirque est et reste un art de la rue. Aux côtés des représentations dans les théâtres et sous chapiteau, celles de la rue maintiennent un cirque insoumis. « Le cirque est obligatoirement politique, affirme Marc Fouilland. C'est d'une part l'autre, c'est aussi la question de la frontière, de la circulation, de

Marc Fouilland : « On ne peut pas former des jeunes artistes sans leur offrir l'accès aux écoles supérieures »



Marc Fouilland, directeur du CIRCa Auch, qui fête ses trente ans cette année.

Le cirque est-il le parent pauvre des arts vivants ?

Comment continuer à faire avancer les politiques publiques en faveur du cirque et comment résister à ce qu'on voudrait nous imposer, c'est-à-dire inventer de nouveaux modèles sans argent ? Nous avons été un peu entendus l'an dernier par la ministre Audrey Azoulay, avec un supplément de 650 000 euros en direction des compagnies nationales et des pôles cirque. Néanmoins nous sommes très loin du compte.

Les efforts des pouvoirs publics se sont portés vers l'enseignement du cirque ?

Oui. Le secteur a reçu beaucoup d'argent investi dans la formation professionnelle, c'est bien. Le Lido de Toulouse se prépare à délivrer, comme l'académie Fratellini et l'école de Châlons, le diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque, d'ici un an ou deux. Mais on ne peut pas former des jeunes, leur donner envie, quand beaucoup en restent aux écoles préparatoires en deux ou trois ans sans pouvoir entrer dans les écoles supérieures. Ils ne sont pas préparés. Il n'y a pas de raison que le cirque ne soit pas comme les autres arts et ne se calque pas sur les autres modèles de politique publique du spectacle vivant subventionné.

Malgré cela, y a-t-il un cirque français ?

Une des difficultés du cirque aujourd'hui n'est pas tant sa profusion de projets que l'identification de ses projets. Au théâtre, les auteurs, classiques ou contemporains, sont repérés. Dans le cirque, c'est plus compliqué. La façon de contourner cela, c'est d'arriver à ce que le public soit curieux et qu'on ne cherche pas toujours à communiquer autour du sensationnel ou d'un nom. Le cirque contemporain a peut-être aujourd'hui trois ou quatre artistes repérés du grand public. Tant pis ! On ne va pas chercher à faire reconnaître tous les noms. Le cirque, c'est un art qui surprend, pour lequel les spectateurs doivent rester curieux, prendre le risque d'être clivés. Le public le sait. Ce serait bien que les salles aillent dans ce sens. Elles ont tendance à choisir un cirque étranger formaté, qui aura la presse avec lui, plutôt qu'un cirque français inconnu. C'est dommage parce qu'on a une proposition en France qui est très riche.

projets collectifs, de questionner et réinventer des modes de coopération ». Ces projets collectifs trouvent sens et liberté dans la rue, dans une cour de lycée ou de musée, sur une place. S'exprimer parmi les passants, perturber le rythme de la rue, contribuer au rassemblement, donner le vertige, susciter des cris de joie, d'admiration, de peur, tout cela a une portée politique. L'été, les festivals de cirque de rue sont

nombreux en France. Drainant les compagnies du monde, l'historique Aurillac, qui cohabite depuis dix ans avec le street-art, Châlons-en-Champagne, qui associe cirque et théâtre de rue, Albal-Romaine, fondé par la compagnie Les Nouveaux Nez, La route du Sirque de Nexon, Alès, le transnational Chalon dans la rue, ou encore Scènes de rue à Mulhouse. ♦

Veronique Giraud

David Lescot : « Tenter de retrouver le regard de l'enfant »

Avec sa pièce *Ceux qui restent*, reprise au théâtre Déjazet à Paris en ce moment, l'auteur aborde une autre vision de l'enfance en mettant en scène deux personnages qui racontent leurs souvenirs d'enfants au ghetto de Varsovie.

En quoi l'enfance passée dans le ghetto de Varsovie, telle qu'elle vous a été remémorée par Paul et Wlodka, les deux protagonistes de *Ceux qui restent*, a-t-elle une résonance contemporaine ?

Je ne me serais sans doute pas lancé dans ce projet si ça n'avait pas été par le biais de l'enfance. Raconter ces histoires du ghetto de Varsovie me paraissait juste, et je me sentais capable de le faire, à partir du moment où c'étaient des récits d'enfance. J'avais abordé la question dans un projet antérieur, *La commission centrale de l'enfance*. Il s'agissait des colonies de vacances organisées par les juifs communistes à la fin de la guerre, qui avaient duré jusqu'aux années 80 et que j'avais fréquentées en tant qu'enfant. Là c'était mon rapport avec cette histoire.

Il y a eu énormément de choses écrites sur la seconde guerre mondiale mais, du point de vue de l'enfance, cela me paraissait un regard neuf, fait de détails qu'on ne connaissait pas, de pensées, de réflexions émanant de deux enfants, de deux trajectoires. Cela permettait de transmettre ces faits à des enfants, à la génération d'aujourd'hui, même si ce n'est pas dans un but pédagogique que je l'ai fait. J'ai un rapport particulier avec l'enfance au théâtre. Je m'en rends compte. À chaque fois que je suis dans cet univers, je m'y sens à ma place.

La résonance personnelle et collective de l'enfance se retrouve dans trois de vos œuvres. Quels sont leurs points communs ?

Les trois reposent sur le langage, sur le regard de l'enfant, sa pensée.

Tenter de la retrouver. À travers une matière documentaire, une écriture poétique ou des souvenirs, c'est à peu près la même démarche. C'est se mettre à la hauteur de l'enfance, s'y projeter. Et surtout ne pas essayer d'imiter l'enfant. Je n'ai jamais demandé aux comédiens de le faire. Alors que j'ai assisté à une lecture de *Ceux qui restent*, à Varsovie la semaine dernière où les acteurs polonais jouaient des enfants, étaient dans une caricature de l'enfant.

J'ai trop peur parle avant tout des peurs, de l'initiation d'un enfant. Elle n'est pas aussi tragique ou dramatique que celle de *Ceux qui restent*, mais c'est quand même le regard de l'enfant sur les choses. L'enfant dans *J'ai trop peur* a exagérément peur de choses qui ne sont pas très graves, son entrée en 6^e. Les enfants dans *Ceux qui restent* surmontent des choses terribles, mais ce n'est peut-être pas de ces choses-là qu'ils ont peur. Ça me fascine.

Certains de vos spectacles sont présentés comme s'adressant aux enfants de 7 ans et plus. Cela pose-t-il un problème en matière de diffusion ?

J'ai trop peur est un spectacle qui s'adresse en priorité à des enfants, il a été fait dans cette optique. Le spectacle a eu beaucoup de succès et continue à tourner. Nous l'avons joué beaucoup dans les salles de classe comme dans les centres dramatiques nationaux. C'est bien que les écoles viennent au théâtre mais c'est bien aussi qu'on vienne dans les écoles. Quand les CDN nous demandent de jouer pour des sco-



Musicien, auteur et metteur en scène, David Lescot a reçu le grand prix de littérature dramatique en 2008 pour sa pièce *L'européenne*.

laire, nous leur demandons aussi de faire quelques représentations dans le théâtre pour le tout public. Nous aimons faire ce travail auprès des scolaires mais aussi qu'il fasse partie de la programmation du théâtre. Afin que les parents voient ce que leurs enfants voient. Moi ça m'a manqué quand j'étais enfant et que j'allais voir un spectacle. J'avais l'impression qu'on m'emmenait voir des trucs choisis mais que ce n'étaient pas des vrais spectacles. Il n'y avait pas d'adultes dans la salle.

Vous écrivez en ce moment ?

J'écris beaucoup en ce moment parce que je finis une pièce pour la Comédie Française qui sera jouée en mai 2018. C'est une pièce qui a pour thème les radios libres des années 80.

C'est une manière de parler d'une période de deux, trois ans où en France il y a eu tout à coup une espèce d'euphorie, la gauche arrivant au pouvoir (c'est une histoire qui se referme). J'aime remonter aux origines de l'histoire et nous regarder à travers cette distance. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION**



Credit photos : planisphere/fancy images/Masson/Quo.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

Crédit  Mutuel
Enseignant

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

